



LA PROBLÉMATIQUE DE LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ET LE CONTROLE DÉMOCRATIQUE DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ

Dr Zeïni MOULAYE

**FRIEDRICH
EBERT** 
STIFTUNG

**LA PROBLÉMATIQUE DE LA CRIMINALITÉ
TRANSNATIONALE ET LE CONTROLE DÉMOCRATIQUE DU
SECTEUR DE LA SÉCURITÉ**

Dr Zeïni MOULAYE

Février 2014

SOMMAIRE

Sigles et abréviations	4
Introduction	5
I. Les formes, les causes et les conséquences de la criminalité transnationale	6
1.1. Les formes et activités majeures	6
1.2. Les Causes	8
1.3. Les conséquences	9
1.4. Les acteurs et leur mode opératoire	12
1.5. Les principaux enjeux	14
II. La lutte contre la criminalité transnationale	15
2.1. Les instruments de lutte	15
2.2. La nature et la forme de la lutte	18
2.3. Les rôles et responsabilités des parlements	18
2.4. Les obstacles à la lutte	19
III. L'intervention française au Mali et ses incidences sur la criminalité transnationale	21
3.1. L'impact de l'Opération Serval sur la situation sécuritaire au Mali	23
3.2. Les possibilités d'une excroissance des organisations criminelles	25
3.3. L'influence de l'opération Serval sur les approches de solutions de sortie de crise au Mali et les actions de lutte contre la criminalité transnationale	25
IV. Suggestions et recommandations	27
Références bibliographiques et documentaires	30
Notice biographique sur l'auteur	31

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AQMI :	Al Qaïda au Maghreb Islamique
ASSN :	African Security Sector Network
AUREP :	Autorité pour la promotion et la recherche pétrolière au Mali
CEDEAO :	Communauté Economique des États de l’Afrique de l’Ouest
DCAF :	Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces
FES :	Friedrich Ebert Stiftung
FIS :	Front Islamique du Salut
GIA :	Groupe Islamique Armé
GSPC :	Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat
MIA :	Mouvement Islamique de l’Azawad
MINUSMA :	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilité au Mali
MISMA :	Mission Internationale de Soutien au Mali
MNLA :	Mouvement National de Libération de l’Azawad
MUJAO :	Mouvement pour l’Unité et le Jihad en Afrique de l’Ouest
ONU :	Organisation des Nations Unies
OUA :	Organisation de l’Unité Africaine
ONUDC :	Organisation des Nations Unies de lutte contre la Drogue et le Crime
OTAN :	Organisation de l’Atlantique Nord
PCASED :	Programme de Coordination et d’Assistance pour la Sécurité et le Développement
PGPSP :	Programme de Gouvernance Partagée de la Sécurité et de la Paix
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
RSS :	Réforme du Secteur de la Sécurité
UA :	Union Africaine
WANSED :	West African Network on Security and Democratic Governance

LA PROBLÉMATIQUE DE LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ET LE CONTROLE DÉMOCRATIQUE DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ

Introduction

Selon la Convention des Nations Unies sur le crime transnational « une infraction est de nature transnationale si, elle a été commise dans plus d'un État ; si elle est commise dans un État, mais qu'une partie substantielle de sa préparation, de sa planification, de sa conduite ou de son contrôle a lieu dans un autre État ; si elle est commise dans un État, mais qu'elle implique un groupe criminel organisé qui se livre à des activités criminelles dans plus d'un État ou, enfin, si elle est commise dans un État mais a des effets dans un autre État¹. »

En cela, la criminalité transnationale est proche de la criminalité transfrontalière qu'elle prolonge généralement dans l'espace et le temps. Les deux concepts sont au centre de la criminalité organisée communément définie comme un « ensemble de crimes et délits caractérisés par une préparation, minutieuse, avec multiples interventions, et dimension en général internationale² ».

En Afrique de l'Ouest, au Mali en particulier, la criminalité transnationale s'est formée lentement mais sûrement d'abord sur les vulnérabilités des États telles que la vastitude des territoires, la longueur et la porosité des frontières puis sur les déficits chroniques de gouvernance, notamment l'absence de vision et de stratégie en matière de sécurité, la faible implication et responsabilisation des communautés locales dans la gestion des questions de sécurité, un niveau de développement économique et social faible, l'injustice sociale, la pauvreté, la misère, la marginalisation voire l'exclusion de certains segments de la société tels que les jeunes et les femmes, etc.

Dans la première partie de cette étude nous allons identifier les formes, les causes et les conséquences de la criminalité transnationale ainsi que les enjeux qui y sont liés. Dans la deuxième nous allons passer en revue les actions de lutte contre cette forme de criminalité au triple niveau international, régional et national. Dans la troisième nous évoquerons l'intervention française au Mali, ses incidences sur la situation sécuritaire au Mali et ses influences sur les approches de solutions à la problématique de la criminalité transnationale. Enfin, dans la dernière partie nous ferons des suggestions et des recommandations dans le sens d'une meilleure approche de lutte pour prévenir, endiguer voire éradiquer le phénomène de la criminalité transnationale au Mali et plus généralement en Afrique de l'Ouest.

¹ Convention des Nations Unies contre le crime transnational organisé, 2001.

² Serge Guinchard, Thierry Debard, Lexique des termes juridiques, 19ème édition, Paris, Editions Dalloz, 2012, p. 261.

I. Les formes, les causes et les conséquences de la criminalité transnationale.

Depuis un quart de siècle au moins, on a vu se développer en Afrique de l'Ouest de vastes réseaux de trafics en tout genre au point que la sous-région est devenue, ces dix dernières années, une plaque tournante voire un sanctuaire pour le crime international organisé. La criminalité transnationale est aujourd'hui l'une des sources les plus pernicieuses d'insécurité et l'un des fléaux qui menacent le plus la paix sociale, la sécurité des personnes, la stabilité politique et le développement économique, social et culturel des pays de la sous-région. Les pratiques criminelles ont favorisé la corruption qui a gangrené la vie politique, ébranlé les valeurs sociales, délité le tissu économique et plombé le développement.

1.1. Les formes et les activités majeures.

Les formes de criminalité transnationale les plus fréquentes en Afrique de l'Ouest sont le trafic de stupéfiants, d'armes, d'êtres humains, la migration clandestine, la délinquance financière et économique, la cybercriminalité, la corruption, la fraude et l'évasion fiscales, le blanchiment d'argent, la prise d'otage, la piraterie maritime, le terrorisme, etc.

Certaines de ces activités reposent sur une chaîne de commandement et demeurent les plus nocives pour les États et les peuples. On peut en citer trois :

- **Le trafic des stupéfiants.** Depuis plusieurs années, des navires et des avions chargés de drogue dure arrivent dans les ports et aéroports ouest-africains, profitant ainsi des déficits de contrôle des frontières. Les experts en la matière estiment qu'entre 30 et 40 tonnes de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud transitent chaque année par l'Afrique de l'Ouest. Certes, la presque totalité est réexportée vers l'Europe, l'Asie et l'Amérique du Nord, mais il en reste toujours suffisamment dans la sous-région pour empoisonner la vie des nations, fragiliser les institutions étatiques, corrompre la classe politique, altérer l'économie, détériorer la vie sociale et, parfois, prendre violemment le pouvoir pour mieux prospérer le trafic. Alors que l'on considérait l'Afrique de l'Ouest comme seulement une plaque tournante, l'ONUDC a découvert entre 2009 et 2012 des fabriques de drogue, notamment de méthamphétamine en Guinée-Bissau, en Guinée-Conakry et au Nigeria ;
- **Le trafic d'armes.** Déjà au milieu des années 1990, une mission des Nations Unies estimait que huit millions d'armes légères et de petit calibre devaient être en libre circulation en Afrique occidentale, hors du contrôle des États³. Cette situation a été aggravée dans les années 2000 par la crise ivoirienne de 2002 et surtout par la crise libyenne de 2011. En Libye, l'intervention de l'OTAN a créé un tel chaos que les arsenaux d'armes sont devenus des dépôts à ciel ouvert où tout le monde s'est servi sans compter : rebelles et révolutionnaires, milices privées, terroristes, trafiquants en tout genre, etc. C'est là que des hordes de l'armée libyenne qui seraient d'origine malienne se sont largement servi en armes lourdes et légères et ont débarqué au Mali pour réveiller en 2012 une rébellion touarègue latente depuis 2006. Des mouvements islamistes djihadistes proches d'AQMI ont profité de cette situation pour se mettre en scène. L'OTAN a signalé la disparition de 10.000 missiles au moins qui pourraient constituer un danger mortel à la fois pour les pays voisins de la Libye et les régions fréquentées par des terroristes, notamment le Sahel-Sahara et la Corne de l'Afrique ;

³ Il s'agit d'une mission requise par président malien Alpha Oumar Konaré pour évaluer l'impact des armes légères sur le Mali. Elle était conduite par le Camerounais William Eteki Mboumoua, ancien secrétaire général de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA).

- **Le terrorisme.** Selon plusieurs auteurs⁴, l'acte terroriste vise avant tout à semer la terreur et l'effroi. Il repose sur la recherche du plus grand effet psychologique et du maximum de publicité, suivant le principe : « mieux vaut tuer un seul et être vu de mille que de tuer mille et être vu d'un seul ». Il est admis que « le terrorisme est de nos jours considéré comme l'une des menaces les plus graves à la paix et la sécurité internationales. Aucun continent n'est épargné par ce fléau qui pourtant ne répond à aucune définition conventionnelle unanimement acceptée... L'action terroriste ne peut en aucun cas être comparée aux actes de guerre ou de guérilla qui sont régularisés par le droit international, tandis que les motivations de l'action terroriste sont religieuses, politiques ou idéologiques⁵ ». Cela dit, le terrorisme est un phénomène récent en Afrique de l'Ouest. Il a été importé par les Salafistes algériens à la suite de la guerre civile algérienne des années 1990. En effet, à la suite des affrontements violents entre le Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) et l'armée algérienne, les Salafistes algériens ont fait une lente descente de la côte méditerranéenne vers le Sahel par les frontières de la Mauritanie, du Niger et du Mali qu'ils ont allègrement passées avec armes et bagages. Au Mali, en particulier, ils se sont installés d'abord dans des oasis puis dans les massifs de l'Adrar des Ifoghas. Les prises d'otages et les rançons aidant, ils en ont fait un sanctuaire allant jusqu'à y cacher des tonnes d'armes conventionnelles et même y aménager de véritables fabriques de bombes artisanales. Cela a été révélé à l'opinion publique malienne et internationale à la suite de l'intervention française contre ces criminels et leurs acolytes. En 2007, le GSPC a déclaré son allégeance à Al Qaïda central et a pris la dénomination d'Al Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI). En 2012, AQMI a fait des émules au Mali qui se sont dénommés ANÇAR EDDINE et MUJAO. Parallèlement, s'est développé un autre mouvement terroriste au Nigeria, d'inspiration salafiste, Boko Haram. La situation au Mali et au Nigeria pose la nécessité d'un combat acharné contre ce fléau dans un cadre solidaire.

Ces trois formes de criminalité transnationale ont des effets dévastateurs sur la sécurité humaine, l'économie et la gouvernance des États ouest-africains. Voilà pourquoi il est particulièrement intéressant d'en examiner les causes pour les combattre avec efficacité.

⁴ Thierry de Montbrial et Jean Klein, *Dictionnaire de Stratégie*, Paris, Editions PUF, 2000, p.581 à 584.

⁵ Modibo Goïta, « *la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme : quelle place pour l'Afrique ?* ».

1.2. Les causes.

Les causes de la criminalité transnationale vont des vulnérabilités aux déficits structurels en passant par les fragilités des États.

1.2.1. Les vulnérabilités.

Une des premières vulnérabilités est liée à l'immensité des territoires ouest-africains et à la porosité des frontières. Les forces de contrôle aux frontières sont très peu équipées et généralement corrompibles. Les groupes criminels passent aujourd'hui allègrement les frontières, commettant des crimes et délits de part et d'autre de la ligne frontalière tout en échappant aux forces de sécurité⁶. La faiblesse de la coopération interétatique et régionale est aussi un facteur aggravant de la criminalité transnationale en Afrique de l'Ouest.

Une autre vulnérabilité est liée à la situation démographique. En effet, « sur une population de plus de 290 millions d'habitants, plus de 45% a moins de 15 ans ; 56% moins de 20 ans et 66% moins de 25 ans. L'Afrique de l'Ouest a l'une des populations les plus jeunes au monde. Son taux de croissance est de 2,5%⁷ ». Mais cette population très jeune dans sa grande majorité est minée par le chômage et la pauvreté endémique. Elle se sent souvent délaissée par les dirigeants politiques. C'est généralement dans ce bassin de ressources humaines vulnérables que puisent les réseaux criminels et la récurrence des conflits⁸. Si l'on ne prête pas une attention particulière à la jeunesse, il y aurait de grands risques d'explosion sociales et de récupération par les milieux maffieux, voire terroristes, des jeunes désœuvrés, souvent désorientés, en mal de valorisation et d'actions spectaculaires inspirées des images numériques.

Une troisième vulnérabilité est liée au sempiternel problème des conflits communautaires qui affaiblissent les États, déstructurent la société, brisent la cohésion sociale et l'unité nationale.

1.2.2. Les fragilités et les déficits structurels.

Les fragilités, ce sont toutes les situations instables ou précaires qui affectent les capacités physiques et opérationnelles des États, leur solidité à faire face à l'adversité. À ce propos, Massaer Diallo souligne deux fragilités majeures des États ouest-africains qui favorisent la criminalité transnationale :

« **la fragilité étatique** : un facteur de forte élévation des risques pour des pays faisant face, entre autres, à des menaces politiques (évoluant vers le séparatisme) et à des pressions de convoitise sur des gisements transfrontaliers de ressources naturelles. La fragilité étatique renvoie à trois principaux indicateurs :

- (i) l'absence notoire de capacité et/ou de volonté d'assumer et d'assurer l'Etat de droit, de délivrer les services sociaux de base aux populations y compris la sécurité, de manière effective, équitable et efficace ;
- (ii) une tendance récurrente à bafouer les droits civils et politiques et singulièrement les droits de l'homme ;
- (iii) une absence de capacité et/ou de volonté de nouer des partenariats en appui au développement économique et social au service des populations.

⁶ Zeini Moulaye, Me Amidou Diabaté, Assétou Koité, Criminalité et justice criminelle, Institut d'Études de Sécurité, Nairobi, juin 2009.

⁷ Massaer Diallo, « Paix et sécurité en Afrique de l'Ouest : la CEDEAO à l'épreuve des attentes régionales », Conférence régionale sur les « menaces sécuritaires et extrémisme violent au Sahel central et en Afrique de l'Ouest: Quelles réponses régionales? », Niamey du 22-24 avril 2013.

⁸ Les causes des conflits en Afrique de l'Ouest (ouvrage collectif), Dakar, Gorée Institute, 2007.

⁹ Ousmane Kornio, Abdoul Aziz Diallo, Fatoumata Sow, la prévention et la gestion des conflits communautaire, Bamako, Friedrich Ebert Stiftung, février 2004.

L'impuissance (sociale et militaire), l'illégitimité (politique) et/ou la défaillance (économique) constituent les principaux éléments pouvant permettre de parler de la fragilité étatique concernant un pays donné...;

la fragilité écologique marquée par les risques et menaces liés à la désertification et à la sécheresse. Il y a une régionalisation des causes écologiques de crises et de conflits en rapport avec l'impact du changement climatique sur la pauvreté, la stabilité socio-économique et l'avenir de certaines populations nomades ou sédentaires¹⁰. »

Au plan strictement sécuritaire, il y a de multiples autres fragilités étatiques, notamment l'indifférence presque générale de la population devant l'ampleur des problèmes de sécurité, l'insuffisance des ressources humaines et le sous-équipement des forces, l'absence de stratégies et/ou l'inadaptation des stratégies aux nouvelles formes de criminalité, l'absence de cadre de coordination des actions des forces de sécurité et de cadre institutionnel de concertation et d'harmonisation des actions de tous les acteurs du secteur de la sécurité.

Quant aux déficits structurels, ce sont les carences chroniques de gouvernance politique, économique, sociale, culturelle, de défense et de sécurité, qui dissuadent les investisseurs internes et externes et qui plombent le développement car le développement c'est avant tout l'investissement.

1.3. Les conséquences de la criminalité transnationale.

En Afrique de l'Ouest, la criminalité transnationale est un fléau qui impacte fortement la gouvernance globale des États.

1.3.1. L'impact sur la vie politique.

L'impact de la criminalité transnationale sur la vie politique se manifeste notamment par la montée de la violence et du crime. Cela est aggravé par la prolifération des armes légères et de petit calibre et le trafic de drogue. En effet, les trafiquants de drogue, en particulier, s'appuient généralement sur les élites politiques pour s'implanter dans les pays africains. Ces élites en quête d'argent, de prestige et/ou de postes politiques au plus haut niveau sont souvent les instruments de ces réseaux maffieux qui financent généralement leurs campagnes politiques. Et là, « si la cooptation et la corruption échouent, les trafiquants auront alors recours à la violence pour dissuader ou contrecarrer les efforts des autorités publiques pour entraver la circulation des stupéfiants et pour arrêter les trafiquants... L'assassinat du Président de la Guinée Bissau et du chef de l'armée de terre, début 2009, sont sans doute liés aux transbordements de cocaïne... La valeur en soi de cette activité constitue non seulement une menace pour la sécurité, mais aussi un véritable risque de distorsion de l'économie régionale, des flux d'investissement, du développement et des progrès de la démocratie¹¹. »

Au Mali en particulier, les réseaux de la drogue semblent avoir pénétré les hautes sphères de l'État à travers de hauts fonctionnaires civils et militaires avant de se répandre au niveau de la classe politique. Selon plusieurs sources, « avec des complicités internes, parfois de haut niveau, la drogue est transportée à travers les corridors des zones sahéliennes et sahariennes, notamment maliennes¹² ». Pour se faire bonne conscience, les trafiquants procèdent parfois par ce qu'il est convenu d'appeler pudiquement le « blanchiment moral ». C'est par exemple le sponsoring d'activités sportives, humanitaires voire caritatives (soutien à des équipes de football, construction d'écoles, etc.). Il y a là à l'évidence une menace à la gouvernance politique face à laquelle « les gouvernements africains doivent agir de toute urgence pour protéger l'intégrité de leurs institutions¹³. »

¹⁰ Massaer Diallo, « Paix et sécurité en Afrique de l'Ouest : la CEDEAO à l'épreuve des attentes régionales », Conférence régionale sur les « menaces sécuritaires et extrémisme violent au Sahel central et en Afrique de l'Ouest: Quelles réponses régionales? », Niamey du 22-24 avril 2013.

¹¹ Davin O'Regan, « Cocaïne et instabilité en Afrique: Enseignements tirés de l'Amérique latine et de la Caraïbe » in Bulletin de la sécurité africaine N° 5, une publication du Centre d'Études Stratégiques de l'Afrique, Washington, juillet 2010.

¹² « La drogue au cœur du pouvoir ATT : la véritable raison de sa chute. Comment le Qatar et l'Arabie Saoudite sont-ils devenus les parrains de la rébellion au Mali ? », L'Inter de Bamako, 6 mai 2013.

¹³ Davin O'Regan, « Cocaïne et instabilité en Afrique... », Ibid.

1.3.2. L'impact sur la vie économique.

Par ailleurs, le milieu de la criminalité transnationale brasse plusieurs milliards de dollars dans diverses « affaires » illicites. « Selon les estimations, les transbordements de cocaïne en Afrique de l'Ouest représentent entre 60 et 250 tonnes par an, rapportant au total 3 à 14 milliards de dollars... En janvier 2008, les forces de l'ordre maliennes ont réussi à saisir 750 kilos de cocaïne. Cette cargaison à elle seule représentait 36 pour cent du budget militaire malien de 2007. De la même façon, la saisie d'une cargaison de 350 kilos de cocaïne en août 2007 au Bénin, équivalant au revenu annuel par habitant de 31 000 Béninois¹⁴ ». Pour faire prospérer ce trafic, les réseaux maffieux irriguent le tissu économique et social par l'argent sale. En raison de l'hybridation des acteurs, même « les terroristes et les groupes armés de la région du Sahel en Afrique de l'Ouest adoptent aujourd'hui le trafic de stupéfiants... une excellente source de financement¹⁵ ». Dans plusieurs pays ouest-africains, au Mali en particulier, on ressent les effets sournois l'argent de la drogue à travers notamment des réseaux maffieux, des systèmes de prédation individualisée, autrement dit la montée en puissance d'individus ou de groupes d'individus. Plus concrètement, l'argent est souvent investi dans le mobilier et l'immobilier : à Kidal comme à Gao, à Tombouctou ou à Bamako, on a vu soudainement proliférer des véhicules de luxe aux prix exorbitants pour le niveau de vie des possesseurs, des immeubles immenses aux coûts incomparables avec les gains ordinaires des possédants, des entreprises privées dont les propriétaires sont de nouveaux riches pour lesquels on ne connaissait ni trésors cachés ni héritages lointains.

La conséquence est qu'avec leur puissance financière, les narcotrafiants, les narcoterroristes et autres maffieux, peuvent à tout moment déstabiliser un gouvernement, renverser un régime, changer les institutions et les hommes, créer un conflit, financer une rébellion, déstructurer l'économie, détruire le tissu social, saper les fondements d'une société démocratique. L'exemple le plus éclatant en Afrique de l'Ouest est sans doute celui de la Guinée-Bissau. Avec les liens étroits tissés ces dix dernières années entre le pouvoir central et certains réseaux de trafic de drogue ainsi que des djihadistes originaires du Nord du Mali proches d'AQMI, le Mali aussi a failli basculer dans l'escarcelle des narco-États¹⁶.

1.3.3. L'impact sur la vie sociale.

Pendant longtemps, on a cru que l'impact le plus nocif sur la sécurité humaine est celui produit par la prolifération des armes légères et de petit calibre. Aujourd'hui, le trafic et la consommation de drogue qui tentent de plus en plus la jeunesse ouest-africaine sont un danger capital pour la région. Il y a également le lancinant problème des enfants-soldats. Victimes à la fois de la pauvreté structurelle de leur milieu social, des conflits et d'un manque chronique d'instruction, inconscients et désœuvrés, ils sont souvent jetés en pâture dans les rues, sur la route des criminels qui en font des proies faciles pour les réseaux maffieux.

Mais peut-être que l'expression la plus symptomatique de la souffrance humaine à travers la criminalité transnationale est finalement la traite humaine et la migration clandestine. La traite qui cible des enfants et des femmes soumis à rudes épreuves est un véritable esclavage moderne. Et que dire de ce « drame des populations noires et singulièrement des migrants subsahariens piégés dans la guerre civile... Des persécutions, meurtres ciblés et massacres ont été commis à l'encontre des migrants souvent originaires d'Afrique de l'Ouest sans qu'aucune protection, en dehors des évacuations, ne soit venue répondre spécifiquement à cette situation¹⁷ ». Le drame de cette migration clandestine s'étale quotidiennement sur les plages de la méditerranée.

1.3.4. L'impact sur la vie culturelle.

La connivence entre trafiquants de drogue et terroristes fait qu'en Afrique de l'Ouest et plus généralement dans la bande sahélo-saharienne, la criminalité transnationale a un impact sur la vie culturelle à travers notamment l'action néfaste des djihadistes terroristes se réclamant du salafisme¹⁸.

¹⁴ Davin O'Regan, « *Cocaïne et instabilité en Afrique...* », *Id*

¹⁵ Davin O'Regan, « *Cocaïne et instabilité en Afrique...* », *Id*

¹⁶ « La drogue au cœur du pouvoir ATT : la véritable raison de sa chute. Comment le Qatar et l'Arabie Saoudite sont-ils devenus les parrains de la rébellion au Mali ? », *L'Inter de Bamako*, 6 mai 2013.

¹⁷ Massaer Diallo, « *Paix et sécurité en Afrique de l'Ouest...* » *op. cit.*

¹⁸ Samir Amghar, *Le salafisme d'aujourd'hui*, Paris, Éditions Michalon, 2011.

En effet, d'un point de vue strictement doctrinal, le salafisme s'oppose au soufisme qui est la forme de pratique de l'islam la plus répandue en Afrique de l'Ouest.

La pénétration de l'islam en Afrique occidentale s'est faite pacifiquement, notamment à travers le commerce transsaharien. L'islam a peu à peu pénétré le tissu social tout en tolérant les pratiques païennes. Cette tolérance propre au soufisme a sans doute été l'un des facteurs majeurs de l'incrustation durable de l'islam dans les cultures locales au point de devenir une valeur intrinsèque de la société noire africaine. Ainsi, des siècles durant, les sociétés ouest-africaines ont développé un islam tolérant fondé sur le rite islamique malékite et le soufisme, courant mystique qui met l'accent sur l'expérience religieuse personnelle tout en s'ouvrant vers des valeurs culturelles environnantes.

Mais depuis le début des années 1970, on a vu la région infiltrée par des prêcheurs venant le plus souvent du Moyen-Orient, du Pakistan, de l'Afghanistan, plus récemment du Maghreb, envoyés généralement par l'Arabie Saoudite, le Koweït ou Qatar pour répandre une autre forme de lecture, de compréhension et surtout de pratique de l'islam. Un islam « pur et dur », rigoriste et peu tolérant dont la forme la plus achevée semble être le salafisme.

Au Mali, l'irruption violente en 2012 du salafisme sur la scène religieuse a été pour beaucoup un choc, voire un traumatisme culturel, d'où la nécessité d'une analyse approfondie de ce choc et d'un débat doctrinal sur la forme de pratique de l'islam dans le pays. Plus largement, les autorités politiques et religieuses devraient se pencher sur l'évolution des religions dans le pays, leurs impacts et leurs apports au regard des transformations politiques de ces vingt dernières années.

1.3.5. L'impact sur la gouvernance.

L'impact de la criminalité transnationale sur la gouvernance, nous en avons eu la preuve au Mali. Depuis 2003, qui coïncide curieusement avec le dénouement des négociations pour la libération de trente-trois otages Allemands et Autrichiens en majorité, enlevés en Algérie et libérés dans le Nord du Mali, nous avons ressenti le déclin de la qualité de la gouvernance. À l'époque l'affaire s'était passée essentiellement sous l'égide du président de la République, avec l'appui sur le terrain d'un futur djihadiste-terroriste (Iyad Ag Ghaly). Ce dernier aurait tiré de cette affaire de substantielles ressources financières qui lui auraient permis par la suite de créer en fin 2011 son mouvement Ançar Eddine proche d'AQMI.

Depuis, le Mali est devenu une terre de prédilection pour les preneurs d'otages, une industrie du rapt s'y est développée et le régime d'Amadou Toumani Touré en aurait largement profité. En effet, une ancienne Ambassadrice des Etats-Unis au Mali « a levé un coin de voile sur cette industrie des enlèvements et les connexions entre les preneurs d'otages et les dirigeants au sommet de l'Etat malien. Vicki Huddleston a révélé que la France a payé 17 millions de dollars US en 2010 pour libérer des Français pris en otage dans une mine d'uranium au Niger et qu'entre 2004 et 2011, plusieurs pays européens auraient versé 89 millions de dollars US pour obtenir des libérations d'otages²² ». Si une partie de ces sommes est partie dans le trafic d'influence, la corruption et l'achat des décisions politiques, la qualité de la gouvernance au Mali ne pouvait ne pas s'en ressentir. D'où sans doute le laxisme des plus hautes autorités de l'État vis-à-vis de certains acteurs de la criminalité transnationale, notamment les terroristes d'AQMI, les trafiquants de drogue et même des rebelles dont la force de frappe venue de Libye à grands renforts a été accueillie à bras ouvert par le pouvoir central à Bamako.

¹⁹ Il y a quatre rites islamiques, chacun suivant un des imams suivants : Imam Malek, Imam Chafi, Imam Ahmed Hambal, Imam Abu Huneyfa. L'Imam Malek Bin Anas, éminent érudit et exégèse du Saint Coran, né et décédé à Médine est l'auteur d'un traité de hadiths qui est une référence majeure pour la communauté malékite. Le malékisme est le rite dominant en Afrique du nord et sur le reste du continent africain. Cf. L'Imam Malek Bin Anas, *Al Mouwatta'*, Beyrouth. Éditions Dar El Fikr, 2007.

²⁰ Zeïni Moulaye, « Défis et enjeux sécuritaires au Mali : quelle gouvernance pour demain ? » in Forum des leaders religieux du Mali, Bamako, Friedrich Ebert Stiftung, décembre 2012, p. 24.

²¹ Il s'agit du Général Amadou Toumani Touré.

²² « La drogue au cœur du pouvoir ATT : la véritable raison de sa chute. Comment le Qatar et l'Arabie Saoudite sont-ils devenus les parrains de la rébellion au Mali ? », *L'Inter de Bamako*, 6 mai 2013.

Mais qui sont les acteurs de la criminalité transnationale ? D'où viennent-ils ? Comment opèrent-ils ?

1.4. Les acteurs et leur mode opératoire.

Si les trafiquants de cigarettes, d'alcool, de véhicules et de bétail volés, d'êtres humains, de drogue et d'armes, entre autres, sont peu connus et peu organisés, les terroristes, eux, sont bien connus, disposent d'organisations structurées, de budgets souvent consistants, d'objectifs idéologiques ciblés et d'ambitions parfois étalées sur la place publique à travers les médias et l'internet. En Afrique de l'Ouest, quatre groupes terroristes se sont manifestés ces dix dernières années : Al Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI), Ançar-Eddine, le Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et Boko Haram.

a. Al Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI), est l'un des premiers groupes terroristes à s'être établi dans la bande sahélo-saharienne. Son commandant en chef, Abdelmalek Droukdel, vit en Algérie mais il a installé plusieurs phalanges dans la zone dont les plus importantes étaient dirigées par Mokhtar Belmokhtar et Abdelhamid Abou Zeïd²³. Constitué au départ exclusivement d'Algériens, le mouvement a connu une lente et progressive métamorphose dans le radicalisme islamiste. Il est ainsi passé du Front Islamique du Salut (FIS) au Groupe Islamique Armé (GIA) après l'interruption brutale par l'armée algérienne du processus électoral qui a vu la victoire du FIS aux législatives de 1992. À la fin des années 1990, le GIA a pris la dénomination de Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC) puis en 2007 celui d'AQMI. C'est au début des années 90 qu'il a commencé une lente descente vers l'Afrique subsaharienne. Ce fut d'abord une subreptice et pernicieuse pénétration au Mali sous le couvert de divers trafics de cigarettes et de véhicules d'occasion (Mokhtar Belmokhtar était connu sous le sobriquet de « Mister Marlboro »). Puis quelques leaders ont noué des liens matrimoniaux au sein des communautés touarègues et arabes les plus influentes. Petit à petit, l'organisation terroriste s'est implantée et a procédé à des recrutements et à l'endoctrinement tout en mettant un accent particulier sur le social dans un bassin de pauvreté et de misère. Puis, en 2003, elle a inauguré une série d'opérations de prise d'otages occidentaux qui s'est vite révélée prospère. Depuis, le Sahara malien est devenu un sanctuaire pour AQMI et la prise d'otages occidentaux un fonds de commerce. Son implantation y est devenue si forte qu'il lui est venue l'idée d'étendre ses avantages en ralliant à sa cause un des leaders de la rébellion touarègue des années 90, Iyad Ag Ghali, issu d'une prestigieuse tribu tamasheq²⁴ et guerrier de renom, formé dans la légion verte de Mouammar Kadhafi. Il formera son propre mouvement (Ançar-Eddine) pour appuyer AQMI.

b. Ançar-Eddine (« les défenseurs de la foi » ou « les triomphateurs de la religion »), c'est le groupe terroriste fondé par Iyad Ag Ghali, en décembre 2011, probablement après son allégeance à AQMI, dans la perspective d'appuyer les velléités expansionnistes de cette organisation mais non sans ambitions personnelles qu'il gardera bien au secret²⁵. Sans programme ni objectif affiché, ce groupe va se révéler en quelques mois d'une efficacité redoutable puisqu'il mettra en déroute le Mouvement National pour la Libération de l'Azawad (MNLA), organisation politique touareg sécessionniste créée en novembre 2011 et qui a déclenché les hostilités contre le gouvernement du Mali le 17 janvier 2012. AQMI va tabler sur l'adhésion inespérée d'Iyad Ag Ghaly pour tenter de conquérir l'ensemble de l'Afrique occidentale. Pour ce faire, il va créer un mouvement spécialement dédié à la sous-région ouest-africaine : le Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO).

²³ Le premier s'en est détachée pour créer un nouveau mouvement « Al Mourabitoune », le second a été abattu en février 2013 par l'Opération Serval menée par la France au Mali.

²⁴ Iyad Ag Ghaly est issu de la prestigieuse tribu des Ifoghas qui règne sur tous les Touareg de la région de Kidal, singulièrement de l'Adrar des Ifhoras dont l'Amenokal (Chef spirituel et temporel) est Intalla Ag Attaher Ag Illy.

²⁵ Mohamed Ag Eglès, Djibril Koné, Le patriote et le Djihadiste, Bamako, Editions La Sahélienne, 2012.

c. Le Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) est la composante ouest-africaine d'AQMI. Composé essentiellement de ressortissants de cette région, il englobait des arabes du Mali et de la Mauritanie, mais aussi des Nigériens, des Guinéens, Burkinabè, etc. Hormis une poignée de doctrinaire, le groupe rassemblait en réalité les trafiquants de tout acabit qui peuplaient la zone sahélo-saharienne et qui se sont alliés aux terroristes d'AQMI dans l'espoir de sauver leur business. Ce groupe d'opportunistes qui n'a ni programme ni stratégie s'est révélé comme le bras armé d'AQMI, le plus zélé et le plus violent dans l'application de la charia dans les régions du Nord du Mali, notamment de Gao et Tombouctou. Selon certaines sources, la création d'une branche active en Afrique subsaharienne serait un vieil objectif d'Al-Qaïda. Après avoir envahi le Moyen-Orient (Yémen), l'Asie centrale (Pakistan et Afghanistan) et toute l'Afrique du Nord, AQMI rêvait d'étendre ses tentacules au continent africain tout entier. Avec, à la clé, les mêmes griefs : inféodation des gouvernements locaux au mode de vie occidental, nécessité d'une lutte implacable contre les valeurs occidentales, les valeurs des « Croisés ». Cela offrait aussi à AQMI l'opportunité d'étendre son influence sur de nouveaux horizons, d'élargir la base de sa légitimité par des adhésions massives, d'ouvrir de nouveaux champs de bataille et de bénéficier de nouveaux soutiens pour le triomphe de sa plateforme idéologique au-delà de ses bases d'origines. Voilà qui explique le soutien d'AQMI à BOKO HARAM au Nigeria et au MUJAO au Mali. En mars 2012, des forces criminelles coalisées, composées notamment d'éléments du MNLA, ANÇAR EDDINE, AQMI, MUJAO et BOKO HARAM, ont commis de graves massacres de civils et de militaires désarmés à Aguelhok, dans la région de Kidal²⁶.

d. Boko haram²⁷ est un groupe extrémiste violent fondé au Nigeria par Mohammed Yusuf, tué par les forces nigérianes en 2009. Le mot Boko Haram vient du haoussa et signifierait « la culture occidentale est impie ». Alors que la charia est déjà appliquée dans les États du Nord du Nigeria, ce groupe trouve que ce n'est pas assez. Son leader Mohammed Yusuf a maintes fois dénoncé la corruption qui mine le pays, le style occidental des dirigeants politiques. Il prône une charia « pure et dure », un nouvel ordre plus transparent, plus stricte et le rejet de toute forme d'occidentalisation. Naturellement, le mouvement considère des concepts comme la démocratie, les élections, les libertés démocratiques individuelles et collectives comme des sacrilèges. Depuis quelques années le groupe mène des actions violentes et plus récemment le rapt de personnes physiques étrangères et locales. La montée en puissance de groupe islamiste violent est d'autant plus préoccupante que le Nigeria est le pays le plus peuplé d'Afrique et le poumon économique de l'Afrique de l'Ouest. Les activités de ce groupe menacent à la fois l'Afrique occidentale et l'Afrique centrale. On l'a vu avec les récentes prises d'otages français dans le Nord du Cameroun, à la frontière avec le Nigeria. En outre, plusieurs analystes ont établi que ce groupe violent a tissé des relations étroites avec AQMI et Ançar Eddine au Mali et avec les Shabaab en Somalie qui se chargeraient de la formation idéologique et militaire de ses combattants. En janvier 2013, la débandade des terroristes au Mali à la suite des frappes de l'armée française a révélé qu'AQMI a recruté des Nigériens de Boko Haram qui se battaient à ses côtés et aux côtés du MUJAO, notamment dans les villes de Gao, Tombouctou et Douentza.

Il convient de signaler que les narcoterroristes qui sévissent actuellement en Afrique de l'Ouest sont organisés en réseaux et bénéficient de couvertures et de bases locales, avec des ramifications bien structurées dans plusieurs pays de la sous-région. Ils ont trouvé sur le terrain d'autres acteurs, notamment des trafiquants de tout acabit, de cigarettes, d'alcool, de véhicules et de bétail volés, de drogues, d'êtres et peut-être d'organes humains qui, eux aussi, ont profité de terreaux propices comme la pauvreté, la misère, la marginalisation, l'exclusion, les conflits identitaires ou communautaires mais aussi le laxisme voire la complicité des services de contrôle aux frontières gangrenés par la corruption.

²⁶ Plusieurs jugements sommaires ont été entrepris par ce groupe violent qui a procédé à l'amputation de mains et de pieds de jeunes accusés de vols, à la flagellation de personnes soupçonnées d'adultère, etc. Des organisations de défense des droits de l'homme comme Amnesty International et Human watch right ont publié des dossiers accablants à ce sujet.

²⁷ J. Peter Pham, Boko Haram, la menace évolue, Washington, Bulletin de la sécurité africaine, publication du Centre d'études stratégiques de l'Afrique, N° 20, avril 2012

Alors que leurs activités étaient au départ cloisonnées, elles se sont peu à peu rapprochées avant de se superposer voire de fusionner, à tel point qu'il est devenu un moment presque impossible de savoir qui fait quoi, qui est le trafiquant de drogue, où est le djihadiste, le trafiquant de cigarettes, d'armes ou d'êtres humains. Cette hybridation des acteurs a renforcé les capacités d'implantation de la criminalité organisée au Sahel, au Mali en particulier. Les trafiquants en tout genre et les terroristes se sont implantés parfois durablement en usant des mêmes subterfuges : la séduction par l'argent sale, l'intégration aux communautés locales par le mariage ou des pactes jamais écrits avec des chefferies locales. Ils ont tiré avantage de l'incapacité des États à exercer un contrôle effectif et efficace sur leurs territoires, notamment sur les frontières. Ils ont parfois rusé, usé et abusé de la religion, pour mieux s'enraciner, élargir leurs obédiences, augmenter leurs ressources et développer leurs capacités opérationnelles.

Aujourd'hui, il n'y a aucun doute sur l'interconnexion entre les groupes terroristes et certains trafiquants qui écument la bande sahélo-saharienne. C'est là qu'apparaît le danger du phénomène de l'hybridation des menaces sécuritaires en Afrique de l'Ouest. Un danger à contrer au plus vite d'autant qu'il y a des enjeux majeurs liés au développement de la criminalité transnationale.

1.5. Les principaux enjeux liés à la criminalité transnationale.

Les enjeux liés à la criminalité transnationale sont de sept ordres au moins :

- L'enjeu de la paix sociale et de la sécurité de la personne humaine ;
- L'enjeu de la démocratie et des droits humains ;
- L'enjeu de la stabilité politique et du développement économique ;
- L'enjeu des ressources naturelles et des convoitises extérieures ;
- L'enjeu de la souveraineté nationale remise en question par la présence de groupes armés étrangers ;
- L'enjeu de l'intégration régionale mise à mal par les revendications identitaires ;
- L'enjeu de la paix et de la sécurité internationales troublées par la criminalité transnationale organisée.

Au regard de ces enjeux, la criminalité transnationale constitue une grave menace. En effet, l'imbrication des conflits locaux avec la criminalité transnationale, l'extrémisme violent et le terrorisme, le développement de multiples réseaux de criminalité, l'ampleur des défis sécuritaires, leur transversalité et parfois leur imprévisibilité, la mobilité des criminels, les moyens énormes et modernes dont ils disposent pour perpétrer leurs actes ignobles, l'envergure de leurs opérations dans l'espace et le temps, sont autant de menaces pour le monde entier. Pour toutes ces raisons, la criminalité transnationale doit être vigoureusement combattue dans toutes ses ramifications tant au niveau national qu'international. Elle impose aux États non pas des combats singuliers qu'aucun d'entre eux ne pourrait emporter mais une action commune, une stratégie de sécurité collective.

II. La lutte contre la criminalité transnationale.

Pour faire face à tant de défis, il faut une coopération internationale fondée sur la solidarité et la confiance. Cela s'est particulièrement et concrètement manifesté à l'égard du Mali depuis janvier 2012 par une action vigoureuse et appropriée qui a permis de circonscrire la menace terroriste, l'extrémisme violent qui la soutenait, et les velléités sécessionnistes des rebelles touareg.

Une des leçons apprises par les événements du Mali en particulier est que le risque de débordement d'un conflit interne vers le voisinage immédiat, et parfois plus loin, est une réalité qu'il faut traiter avec attention. En effet, pour des raisons liées à l'histoire, à la géographie, à l'économie, à la porosité des frontières la menace criminelle qui a affecté le Mali a déteint sur son voisinage (Algérie, Niger) et même sur des pays plus lointains (Tunisie, Libye). Des pays encore plus lointains pourraient, à juste titre, craindre des répercussions sur leurs territoires de ce qui s'est passé au Mali. Il en est ainsi des États européens²⁸ ayant soutenu l'action de la communauté internationale au Mali. Il en est ainsi aussi de certains pays du Golfe arabe qui auraient soutenu le prosélytisme salafiste au Sahel²⁹.

Une autre leçon apprise est l'interdépendance de la paix, de la sécurité et du développement. Il n'y a pas de paix et de sécurité sans développement. La criminalité en Afrique de l'Ouest est sans doute favorisée par le sous-développement économique et social, la corruption, la pauvreté. La précarité et la fragilité des institutions étatiques mènent inexorablement à la perte de la paix sociale, de la sécurité et de la stabilité politique, lesquelles apparaissent alors comme des dimensions fondamentales du développement.

Aussi la lutte contre la criminalité ne peut être seulement sécuritaire. Elle a d'autres dimensions, notamment économiques et sociales. C'est la raison pour laquelle pour lutter efficacement et durablement contre la criminalité transnationale, il conviendrait de prendre concomitamment des initiatives politiques, économiques, sociales, culturelles et naturellement sécuritaires tant au niveau national que régional.

La première de ces initiatives devrait être le contrôle effectif et efficace des frontières. La deuxième devrait être une réforme du secteur de la sécurité et la troisième des mesures économiques, sociales et culturelles d'accompagnement de la réforme. Chacune de ces initiatives requiert des moyens matériels, humains et financiers colossaux qui dépassent largement les capacités d'un seul Etat. D'où l'intérêt et la nécessité d'une réponse collective. Le combat contre la criminalité transnationale appelle des stratégies nationales et régionales, une coopération transfrontalière bien pensée et efficace, une coopération multilatérale, bilatérale et même décentralisée au niveau des zones frontalières, fondée sur la confiance et la ferme volonté d'éradiquer ce fléau.

2.1. Les instruments de lutte.

2.1.1. Au niveau de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

La communauté internationale a toujours fait de la lutte contre la criminalité transnationale un défi majeur à relever. À cet effet, elle a adopté plusieurs instruments de lutte dont la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée de 2001.

2.1.2. Au niveau de l'Union Africaine.

Depuis sa création en 2002, l'Union africaine (UA) a accordé la plus haute importance aux questions de sécurité. En la matière, elle a pris de nombreuses initiatives, élaboré nombre de politiques et stratégies et adopté plusieurs instruments de lutte contre la criminalité transnationale dont notamment :

²⁸ « *L'Europe, nouveau terrain du Djihadisme ?* » est le thème d'un Colloque qui s'est tenu à Amsterdam, en Hollande, les 27 et 28 mai 2013, et qui illustre cette inquiétude du reste du monde par rapport au développement du terrorisme et de la criminalité transnationale dans la zone Sahélo-saharienne.

²⁹ L'État de Qatar a organisé à Doha, les 13 et 14 mai, une Conférence internationale sur « *Les nouveaux risques et menaces sécuritaires au Sahel et dans la Corne de l'Afrique : quels impacts dans la région du Golfe ?* ».

- Le Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, 29 juin 1993 ;
- La Déclaration solennelle sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique, 12 juillet 2000 ;
- Le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité, 9 juillet 2002 ;
- Le Plan stratégique en matière de paix et de sécurité, de développement social et de gouvernance (2009-2012).

En outre, elle a ouvert à Alger le Centre Africain d'Études et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT) dont la principale mission est de centraliser les informations et les études en vue de favoriser la coopération et la synergie d'actions des États africains face à la criminalité organisée, notamment le terrorisme, le trafic de drogue, d'armes légères et d'êtres humains, la piraterie maritime, la corruption, etc.

2.1.3. Au niveau de la CEDEAO

La CEDEAO a été créée à l'origine pour promouvoir l'intégration économique sous-régionale mais les questions de sécurité ont très vite dominé la scène ouest-africaine et relégué les problèmes d'intégration économique au second plan. Pour faire face aux préoccupations sécuritaires, la CEDEAO a pris de multiples initiatives, initié de nombreux textes politiques, des instruments juridiques, mécanismes et stratégies, pour prévenir et combattre toutes les menaces sécuritaires, singulièrement la criminalité transnationale.

On peut noter, entre autres :

- le Traité Révisé de la CEDEAO de 1999
- le Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, 10 décembre 1999 ;
- la Déclaration de Bamako sur la position commune africaine sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre, 1^{er} décembre 2000 ;
- la Décision de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements du 29 mai 2000 relative au trafic des enfants ;
- la Déclaration relative à la lutte contre la traite des êtres humains et son plan d'action
- le Protocole additionnel au Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité relatif à la bonne gouvernance et à la démocratie, 21 décembre 2001 ;
- la Position commune africaine sur le processus de révision du Programme d'Action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre, janvier 2006 ;
- la Convention sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériel connexes, juin 2006 ;
- le Cadre de prévention des conflits, 18 janvier 2008 ;
- La Déclaration politique sur la Prévention de l'abus de drogue, du trafic illicite de drogue et du crime organisée en Afrique de l'Ouest, 19 décembre 2008 ;
- Le Plan d'action régional de lutte contre le trafic illicite de drogue, le crime organisé et l'abus de drogue (2012-2014), etc.

On peut ajouter subsidiairement à ces textes d'autres plus anciens tels que le Protocole sur la libre circulation des personnes et des biens, le droit de résidence et d'établissement et ses protocoles additionnels, l'Accord de coopération en matière de police criminelle entre les Etats membres, le Protocole relatif à la Cour de Justice de la Communauté, la Convention sur l'extradition, la Convention relative à l'entraide judiciaire en matière pénale, le Protocole d'assistance mutuelle en matière de défense et l'Accord de coopération avec Interpol.

En plus la CEDEAO a mis en place un système d'alerte précoce pour la prévention des conflits structuré autour d'un Centre d'observation et de suivi (basé au siège de la CEDEAO à Abuja) relayé sur le terrain par des bureaux implantés dans quatre zones couvrant l'ensemble de l'espace sécuritaire de la CEDEAO. Elle dispose théoriquement d'une Brigade régionale en attente communément appelé ECOMOG (Ecowas Monitoring Group) pour intervenir rapidement en cas de menaces majeures contre un État membre ou contre la communauté, notamment en matière de criminalité organisée.

Mais la plupart de ces instruments n'ont jamais produit les effets escomptés quand les crises ont éclaté. Dans la plupart des pays qui les ont pourtant signés voire ratifiés, ils sont souvent ignorés ou très peu appliqués. Enfin, ils ont souvent montré leurs limites d'abord à cause du manque de volonté politique, ensuite en raison de l'incapacité des États à s'organiser pour prévenir les menaces sécuritaires.

2.1.4. Au niveau national.

Au Mali, depuis une douzaine d'années plusieurs textes de droit interne ont été adoptés en vue de lutter contre la criminalité transnationale organisée, notamment :

- La Loi N°01-078 du 18 juillet 2001 portant sur le contrôle des drogues et des précurseurs ;
- La Loi N°06-066 du 29 décembre 2006 portant Loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux ;
- La Loi N°08-025 du 23 juillet 2008 portant répression du terrorisme au Mali ;
- Le Mémoire d'entente entre le gouvernement de la République du Mali et le gouvernement de la république fédérale de Russie sur la coopération dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée du 27 mai 2009.

Dans l'ensemble, ces instruments ont connu très peu d'application parce que c'est assez récemment que l'on a pris conscience, au Mali, du poids de la menace de la criminalité transnationale, notamment du terrorisme. Le Conseil des ministres du 4 janvier 2012 soulignait que « depuis quelques années, notre pays fait face à l'existence de groupes criminels organisés se livrant à des actes de terrorisme comme la prise en otage de ressortissants étrangers et le trafic international de drogues, notamment dans sa partie septentrionale. Cette situation connue de certains Etats voisins s'est étendue à tout le Sahel constituant ainsi une menace sérieuse pour la paix et la sécurité dans la région. En réponse au phénomène, notre pays en plus des instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et contre leur financement, a pris des mesures portant répression du terrorisme et du financement du terrorisme et mis en œuvre des programmes de lutte contre le trafic illicite de drogues et la criminalité organisée. Cependant, force est de constater que ces mesures se sont révélées insuffisantes. La complexité du traitement des affaires liées au terrorisme a rendu nécessaire le recours à la coopération internationale et à la spécialisation des services de répression ».

De fait, malgré l'existence des lois portant respectivement contrôle de drogues (2001) et répression du terrorisme (2008), c'est seulement en janvier 2012 qu'une loi a été adoptée en vue de prendre en charge certains aspects de la criminalité transfrontalière et transnationale dans le code pénal alors que la rébellion battait son plein et que les terroristes d'AQMI se préparaient à faire irruption sur le théâtre d'opérations aux côtés des rebelles pour envahir les deux-tiers du territoire national.

Il convient cependant de noter que s'agissant particulièrement de la criminalité transfrontalière, le Mali a développé avec ses voisins certains mécanismes de prévention et de gestion du phénomène dans le cadre de sa politique de bon voisinage (un des principes cardinaux de sa politique extérieure). Il a notamment mis en place des Commissions mixtes chargées d'examiner périodiquement tous les aspects de coopération bilatérale. À l'occasion, les sous-commissions chargées des questions frontalières se penchent spécifiquement sur les problèmes induits par le voisinage, dont la criminalité transfrontalière. Par ailleurs, il existe au Mali une commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères rattachée à la présidence de la République et une direction de répression du trafic des stupéfiants. Ces mécanismes ont également montré leurs limites, faute d'appropriation et de moyens. En effet, ils sont, à quelques rares exceptions près, constitués de fonctionnaires civils et/ou militaires de l'État et rarement ouverts aux autres acteurs du secteur de la sécurité, notamment aux organisations de la société civile et aux communautés qui les considèrent non pas comme des mécanismes de gouvernance locale de prévention et de gestion des conflits, voire de lutte contre la criminalité, mais comme de simples dispositifs administratifs. Ce jugement populaire affecte leur crédibilité et leur efficacité.

³⁰ Se référer à Zeïni Moulaye, *Gouvernance démocratique de la sécurité au Mali : un défi du développement*, Bamako, Friedrich Ebert Stiftung, décembre 2005, chapitre « Diplomatie », p. 39 et suivantes.

2.2. La nature et la forme de la lutte.

La lutte contre la criminalité transnationale est multidimensionnelle et fort complexe. Elle exige avant tout un diagnostic approfondi du système de sécurité et un débat sur les politiques nationales et régionales de sécurité. Elle appelle la participation de tout un chacun et de l'ensemble des communautés, dans le cadre de la démocratisation du secteur de la sécurité et du partage des rôles et des responsabilités entre tous les acteurs. Elle requiert l'adhésion et l'appui des partenaires au développement ainsi que des liens avec les cadres stratégiques internationaux de lutte contre le fléau. C'est dans cette démarche ouverte et stratégique que se trouvent les réponses appropriées aux déficits structurels institutionnels, opérationnels et communicationnels, dans le domaine de la sécurité en général, de la lutte contre la criminalité transnationale en particulier.

Le combat contre la criminalité transnationale est un combat de longue haleine. Il doit être une préoccupation de chaque instant pour la nation toute entière. Il nécessite de chaque État des actions vigoureuses de communication, d'information, de sensibilisation, de formation, de conscientisation et de responsabilisation des communautés qui sont les premières victimes de la criminalité organisée mais aussi les premiers agents de leur propre sécurité. Par ailleurs, de façon pratique, il est indispensable de ne pas dissocier l'action sécuritaire de l'initiative politique, économique, sociale et culturelle. Dans cette optique, il peut être envisagé de « combiner une réforme du secteur de la sécurité, des actions en faveur du développement et la mise en place de partenariats internationaux³¹ ». Enfin, la lutte contre la criminalité transnationale devrait s'inscrire dans la perspective d'une nouvelle vision de la sécurité et de nouvelles stratégies répondant aux menaces sécuritaires actuelles et à venir³². Parmi ces nouvelles stratégies, il y a tout particulièrement l'implication et la responsabilisation des parlements.

2.3. Les rôles et responsabilités des parlements.

Au niveau des parlements ouest-africains, très peu d'initiatives ont été prises dans le cadre de la lutte contre la criminalité transnationale. De façon générale les questions de sécurité ont toujours été l'exclusivité du pouvoir exécutif, à l'exclusion de tous les autres pouvoirs (notamment législatif et judiciaire). Mais depuis une vingtaine d'années, et surtout ces dix dernières années, le poids des problèmes sécuritaires, les exigences démocratiques et les droits humains ont changé la donne. Les Élus nationaux, les parlementaires en particulier, sont constamment interpellés par leurs électeurs qui exigent que leur sécurité et leurs biens soit assurés. D'où l'obligation pour eux de s'impliquer dans la gouvernance de la sécurité et de jouer leur partition qui va au-delà du contrôle de l'action gouvernementale pour embrasser une nouvelle responsabilité : la diplomatie parlementaire³³.

On le sait, la lutte contre la criminalité transnationale relève du champ de compétence des gouvernements, à travers les services de sécurité spécialisés, mais l'expérience sur le terrain a démontré que ces forces ne sont plus capables d'assurer, à elles toutes seules, cette lourde charge. D'où la nécessité d'impliquer d'autres acteurs du secteur de la sécurité, singulièrement les parlementaires. De fait, dans la mesure où il n'y a de sécurité que par le peuple et pour le peuple, les parlementaires qui sont les élus du peuple incarnent la souveraineté populaire et se sentent donc en devoir d'exprimer la volonté populaire à travers des actions qui peuvent avoir un impact positif sur les populations, leurs électeurs, dont ils tirent leur légitimité. Ils sont fondés à s'engager dans la lutte contre la criminalité transnationale et, plus largement, dans la réforme du secteur de la sécurité. La voix du peuple ne peut être absente là où souffre le peuple. Ils sont donc interpellés par le caractère transnational de certaines questions d'intérêt public comme la sécurité.

³¹ Modibo Goïta, « Nouvelle menace terroriste en Afrique de l'ouest: contrecarrer la stratégie d'AQMI au Sahel », Bulletin de la sécurité africaine N°11, février 2011, une publication du Centre d'études stratégiques de l'Afrique.

³² Pour notre vision et notre stratégie globale se référer à Zeïni Moulaye, Gouvernance démocratique de la sécurité au Mali : un défi du développement, Bamako, Friedrich Ebert Stiftung, décembre 2005, p. 147 et suivantes.

³³ Zeïni Moulaye et Amadou Keïta, L'Assemblée Nationale du Mali sous la troisième République, Bamako, Friedrich Ebert Stiftung, 2ème édition, octobre 2008, p. 116 et suivantes.

Du reste, plusieurs autres facteurs incitent les parlementaires à se positionner sur l'échiquier de la gouvernance du secteur de la sécurité :

- Les limites de la diplomatie classique face à la multiplicité et à la complexité des questions de sécurité ;
- Le caractère indissociable de la politique intérieure et de la politique internationale ;
- Le vide laissé par les parlements sur la scène sécuritaire et qui est souvent comblé par d'autres acteurs, notamment les organisations de la société civile ;
- La multitude des facteurs d'insécurité et des acteurs de la sécurité ainsi que leurs impacts néfastes sur les populations ;
- Les exigences démocratiques qui font que de plus en plus de citoyens revendiquent leur droit à la sécurité et leur droit de regard sur les questions de sécurité ;
- Le rôle de plus en plus crucial des parlementaires sur le terrain de la paix et de la sécurité à travers la diplomatie parlementaire³⁴ ;
- Le contrôle démocratique du secteur de la sécurité qui est un critère de bonne gouvernance.

Ce contrôle démocratique du secteur de la sécurité qui consiste en la supervision sans exclusive des politiques, objectifs et activités, de la sécurité par les organes civils habilités à le faire, se pose en termes notamment de transparence, de responsabilité et d'obligation de rendre compte. Il requiert :

- d'impliquer les parlementaires dans les questions de sécurité et de défense ;
- de renforcer les capacités d'analyse des parlementaires pour exercer efficacement leur contrôle sur le secteur de la sécurité et celui de la défense ;
- de développer les capacités des parlements en termes d'élaboration de propositions de lois relatives à la sécurité ;
- de faire respecter la Constitution et l'État de droit par les forces de défense et de sécurité ;
- de faire prendre conscience aux forces de défense et de sécurité de leur devoir républicain et de leurs responsabilités face au pouvoir civil ;
- d'améliorer la politique de communication des parlements vis-à-vis de l'opinion nationale, régionale et internationale.

Les parlementaires peuvent également contribuer à la vulgarisation des meilleures pratiques en matière de gouvernance démocratique de la sécurité dans leurs pays et dans leurs régions. En plus, leur légitimité populaire et leur crédibilité les prédisposent à faire du lobbying auprès des décideurs et à mobiliser auprès des partenaires techniques et financiers les ressources nécessaires à la lutte contre la criminalité transnationale.

2.4. Les obstacles à la lutte.

Mais la criminalité transnationale n'est pas facile à combattre, à cause notamment du manque de volonté politique au sommet et aussi de la complicité de certaines communautés à la base surtout (le long des frontières) qui bénéficient des retombées de l'économie criminelle développée par les maffieux. « De plus, les misérables conditions de vie et de travail des agents des forces de sécurité et des militaires dans les régions frontalières sont un autre facteur important dans le développement de la criminalité transnationale. Cette misère génère la corruption, mais elle favorise également la criminalisation de ces agents eux-mêmes. Il a été souvent rapporté que ces derniers louent leurs armes à des délinquants pour leur permettre de commettre des forfaits dans les pays voisins³⁵ ». Le butin étant partagé entre les maffieux et les agents de sécurité.

³⁴ Zeïni Moulaye, « Synthèse du Rapport Général de l'Atelier de réflexions sur la criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest : rôle des parlements », Abidjan, juin 2009, page 2. Cet Atelier a été organisé par le Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées (DCAF) de Genève et la Friedrich Ebert Stiftung (FES), en collaboration avec le Parlement de la CEDEAO, l'Assemblée Nationale de la République de Côte d'Ivoire, le Réseau Africain pour le Secteur de la Sécurité (ASSN) et le Réseau Ouest-Africain sur la Sécurité et la Gouvernance Démocratique (WANSED), du 17 au 19 juin 2009 à Abidjan, Côte d'Ivoire.

³⁵ Nadia Nata, Abdourhamane Dicko, « Le crime et la criminalité transfrontalière : stratégie régionale de la FES », communication faite à Réunion de Stratégie Régionale de la FES, Ibadan/Nigéria, 4-9 octobre 2009.

Il existe d'autres facteurs qui rendent la tâche encore plus rude. Ce sont entre autres :

- **« le manque de volonté** politique des décideurs africains de combattre le phénomène. Les États africains tiennent encore à leur souveraineté nationale. Cela bloque toute initiative régionale et explique la faible avancée des organisations continentales qui souffrent toutes d'un déficit de financement par les États parties ;
- **le manque de soutien continu des partenaires techniques et financiers ou de la communauté internationale.** La criminalité transfrontalière et le crime organisé exigent une coopération (technique, matérielle et financière) plus forte et pérenne permettant la lutte au quotidien... Des initiatives sont prises mais ne sont pas pérennes³⁶ ».

Cela dit, l'ampleur de la criminalité transnationale et les désastres induits sont tels qu'aucun État ne peut y faire face tout seul. D'où la nécessité de se tourner vers des approches de sécurité, stratégies et cadres normatifs, impliquant d'autres États et organisations internationales. En somme, il faut envisager et développer une solidarité internationale à travers des mesures cohérentes et coordonnées de lutte contre la criminalité transnationale des formules adaptées, efficaces et efficientes, de sécurité collective. En l'espèce, l'intervention française au Mali, bien que récente et ponctuelle, nous paraît intéressante à évoquer en tant qu'expérience pour combattre avec efficacité la criminalité transnationale.

³⁶ Nadia Nata, Abdourhamane Dicko, « Le crime et la criminalité transfrontalière... », op. cit. p.5.

III. L'intervention française au Mali et ses incidences sur la criminalité transnationale.

La France est intervenue au Mali le 11 janvier 2013 à la demande expresse du président de la République du Mali et sur la base des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Cette intervention est l'aboutissement d'un long processus politique et diplomatique impliquant à la fois le gouvernement malien, la CEDEAO, l'Union Africaine, l'Union Européenne et l'Organisation des Nations Unies. Au cours de ce processus, plusieurs résolutions³⁷ ont été adoptées et des initiatives prises pour aboutir à la stabilisation institutionnelle et à la sécurisation du Mali.

Tout a commencé le 17 janvier 2012, lorsque des groupes armés touareg se réclamant du mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) ont simultanément attaqué les camps de l'armée malienne à Ménaka et à Aguelhok reposant ainsi la sempiternelle question touarègue au Mali, un vieux conflit qui « n'est pas encore totalement résolu... qui affecte la complexité des conflits dans le Nord du Mali³⁸ ». À Aguelhok, en particulier, des crimes odieux ont été commis sur les forces armées maliennes³⁹.

Quelques semaines plus tard, surgissent aux côtés des rebelles du MNLA, les mouvements djihadistes Ançar Eddine, Boko Haram, MUJAO et AQMI. Ensemble, ils attaquent systématiquement les bases de l'armée malienne. Les positions et villes maliennes tombent au fur et à mesure de l'avancée de ces hordes de barbares : Kidal (30 mars 2012), Gao (31 mars 2012) Tombouctou (1er avril 2012).

Le 6 avril 2012, le MNLA croit avoir atteint son objectif et proclame « l'indépendance de l'Azawad » sur les trois régions du Nord du Mali. Mais c'est quoi déjà l'Azawad ? Un spécialiste français du Sahel nous dit que « sa racine linguistique est azawa qui désigne un récipient plat, en bois, dans lequel on mange. Par extension, il a donné une connotation de géographie physique caractérisant tout relief plat : la plaine. Sur le plan ethno-géographique, l'appellation concerne l'espace situé autour de Tombouctou et sillonné par les pasteurs maures Berrabich et teurmoz. Sa superficie est d'environ 380 km²... Sur le plan historique, Azawad n'a aucun fondement. En effet, il n'a jamais existé de chefferie, de royaume ou d'empire portant ce nom. En conséquence, cette appellation est une construction politique qui obéit aux objectifs des rébellions touarègues (celles des années 90, 2006 et plus particulièrement celle de 2012) qui sont à la conquête d'un territoire. Les propagandistes du MNLA la présentent comme le territoire de leurs ancêtres : il s'agit là d'une grave imposture⁴⁰ ».

Dans la foulée de l'occupation du Nord et de la panique qui gagne le pouvoir central ainsi que le commandement militaire, de jeunes officiers subalternes soutenus par des soldats prennent le pouvoir à Bamako dans la nuit du 21 au 22 mars 2012. Ils dénoncent l'incurie politique et particulièrement « l'incapacité du gouvernement à donner aux forces armées les moyens nécessaires de défendre l'intégrité du territoire national ». La légèreté de la classe politique, la division au sein des forces armées et de sécurité et même de la société civile, concourent à consolider les positions des groupes armés qui, eux aussi, n'ont pas toujours le même objectif. Le Mali entre alors dans une crise sans précédent à trois dimensions : une crise humanitaire consécutive à la sécheresse et à la famine qui frappent le pays depuis 2010, une crise sécuritaire latente depuis 2006 et qui prend de l'ampleur avec les attaques du MNLA et des mouvements islamistes et, enfin, une crise politico-institutionnelle avec le coup d'État du 22 mars 2012, la déconfiture du pouvoir et la fuite du président de la République.

³⁷ Il s'agit notamment des Résolutions 2056 (2012), 2071 (2012) et 2085 (2012) ainsi que des déclarations des 26 mars 2012 (S/PRST/2012/7) et 4 avril 2012 (S/PRST/2012/9) et des communiqués de presse des 22 mars, 9 avril, 18 juin, 10 août, 21 septembre, 11 décembre et 19 décembre 2012, par lesquelles les Nations Unies soulignent que l'implantation des groupes terroristes et des réseaux de criminels dans le Nord du Mali constitue une grave menace pour le Sahel, l'Afrique et la communauté internationale dans son ensemble et réaffirment leur ferme attachement à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale du Mali.

³⁸ Annette Lohmann, *Qui sont les maîtres du Sahara ? Vieux conflits, nouvelles menaces: le Mali et le Sahara Central entre les Touaregs, Al Qaeda et le crime organisé*, Berlin, Friedrich Ebert Stiftung, 2011, p 6.

³⁹ Cf. entre autres les rapports suivants: Amnesty international, « Disparitions forcées et tortures de militaires et de policiers opposés à la junte », Rapport juillet 2012 ; International Crisis Group, « Mali : éviter l'escalade », Rapport Afrique N°189, juillet 2012 ; International Crisis Group, « Mali : sécuriser, dialoguer et réformer en profondeur », Rapport Afrique N° 201, avril 2013.

⁴⁰ Extrait d'une interview accordée par André Bourgeot, Anthropologue, Directeur de recherche émérite au Centre national de recherche scientifique (CNRS) et auteur de plusieurs ouvrages sur le Sahel et le Sahara central, à Seydou Coulibaly, le 31 mai 2013, publiée sur Afribone.com. Pour plus de détails, se référer à l'ouvrage collectif auquel André Bourgeot a collaboré : *Mali entre doutes et espoirs : réflexions sur la Nation à l'épreuve de la crise du Nord, Bamako, Éditions Tombouctou, 2013, p. 35 et suivantes.*

À l'origine de cette crise multidimensionnelle, il y a en vérité un déficit grave de gouvernance globale : politique, économique, sociale, culturelle et sécuritaire. Le MNLA a reposé la question touarègue qui s'est déjà invitée à la veille de l'indépendance du Mali puis tout au long de l'histoire récente du Mali à travers des révoltes, insurrections et rébellions (1954, 1957, 1958, 1963, 1990, 2006 et 2012). Une question profonde, douloureuse et incontrôlée, qui pose un double problème identitaire et séparatiste auquel les gouvernements successifs n'ont pas encore trouvé une solution définitive.

La question a été ravivée en fin 2011 dans un environnement tumultueux marqué notamment par les velléités d'expansion du terrorisme islamiste, les « printemps arabes » en Afrique du Nord et surtout la crise libyenne qui a déversé sur les pays du Sahel une quantité impressionnante d'armes. Une partie de ces armes est tombée entre les mains des rebelles maliens, des terroristes d'AQMI et de leurs alliés locaux qui en ont profité pour renforcer leurs capacités opérationnelles. Un environnement également marqué par une prolifération d'activités criminelles autour notamment du trafic de drogue, des armes et des êtres humains, ainsi qu'une hybridation de toutes ces menaces sécuritaires.

En juin 2012, le MNLA tente un rapprochement avec Ançar Eddine, allié d'AQMI. Un accord est signé puis vite dénoncé par le MNLA sans doute à cause de ses implications pour ce mouvement qui pourrait être assimilé à un groupe terroriste, en l'occurrence AQMI. Cette dénonciation déclenche la furie des forces djihadistes composées d'AQMI, Ançar Eddine, le MUJAO et Boko Haram qui détruisent les bases du MNLA à Gao, Tombouctou et Kidal, et confinent ce mouvement dans un réduit au Nord de Ménaka, à la frontière avec le Niger.

De juin à décembre 2012, les groupes djihadistes dominent le terrain et, sous prétexte d'appliquer la charia, imposent aux populations du Nord un régime de terreur fait de privations, de lapidations, d'amputations de mains ou de pieds, de vols et de viols, de violations graves des droits de l'Homme. Leur fulgurante victoire sur les rebelles du MNLA et l'incapacité du pouvoir à réagir adéquatement suggèrent aux mouvements islamistes radicaux une ambition : celle de faire du Mali tout entier un sanctuaire central du salafite en Afrique de l'Ouest. Les 7, 8 et 9 janvier 2013 des dizaines de pick-up montées font mouvement du Nord vers le centre du pays. Ils quittent leur base la plus avancée (Douentza) pour le poste opérationnel le plus avancé des troupes maliennes (Konna). À l'issue de rudes combats, les forces maliennes cèdent le terrain. Konna est occupé. Il ne reste plus que Sévaré, la plus importante base avancée des forces gouvernementales, avant Bamako, la capitale.

Le 10 janvier 2013, les terroristes font mouvement vers la ville stratégique de Sévaré. Le danger se précise. Le président de la République du Mali, Dioncounda Traoré, décrète alors l'état d'urgence et appelle la France au secours. Se fondant sur la légalité internationale, singulièrement sur la résolution 2085 du 20 décembre 2012 du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui avait envisagé « une force militaire internationale chargée d'aider les Forces armées maliennes à reprendre les régions occupées du Nord du pays », le Président français, François Hollande, répond favorablement à l'appel du Mali et ordonne aux forces armées françaises d'engager le combat contre les terroristes et autres envahisseurs. Le 11 janvier 2013, les forces françaises interviennent avec des rafales qui stoppent l'avancée des terroristes. C'est le début de l'opération Serval qui connaîtra un succès éclatant pour les peuples français et malien et foudroyant pour leurs ennemis terroristes.

La communauté internationale qui est au chevet du Mali depuis quelques mois déjà s'indigne de la situation et se solidarise avec le peuple malien. Une force internationale de l'Union Africaine et de la CE-DEAO, dans le cadre de la Mission Internationale de Soutien au Mali (MISMA), comprenant notamment des contingents du Bénin, du Burkina Faso, du Burundi, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée, du Niger, du Nigéria, du Sénégal, du Tchad et du Togo, appuie les forces françaises et maliennes sur le terrain. Pour la partie la plus délicate de la bataille, en l'occurrence la traque des terroristes dans le Sahara, la France s'est faite accompagnée par des troupes tchadiennes, plus familières des combats dans le désert, pour repousser les terroristes dans leurs derniers retranchements, leur refuge de l'Adrar des Ifoghas, puis les en déloger par des bombardements intensifs, des combats au sol particulièrement rudes et mortels⁴¹.

⁴¹ Dans le combat contre le terrorisme au Mali la France et le Tchad ont perdu de valeureux soldats dont trente huit pour le Tchad rien que dans la bataille de l'Adrar des Ifoghas.

Parallèlement à ce geste salvateur, un consensus international s'est progressivement dégagé sur la nécessité d'une assistance militaire au Mali pour l'aider à recouvrer sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire, à organiser des élections pour mettre en place un pouvoir légitime, à reconstruire le pays par le dialogue et la négociation et à s'insérer dans les stratégies internationales de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

Cela dit, derrière une image surfaite qui a longtemps fait passer le Mali pour un « modèle de démocratie en Afrique », il apparaît a posteriori que depuis 2003, notamment, le pays a connu une gouvernance calamiteuse qui a mené à la faillite de l'État. Mais, la notion d'État failli ne doit pas être un moyen de stigmatisation politique et d'exclusion. Elle ne devrait pas éclipser l'implication et la prise en compte des intérêts vitaux et stratégiques de l'État malien, du peuple malien. Comme a pu l'écrire le père Roger de Benoist, « ...pour glorieux qu'il ait été, le passé du Mali n'a pas échappé à des épreuves bien plus graves que celles d'aujourd'hui : calamités naturelles, guerres fratricides, massacres, esclavage. Au moment où tout semblait perdu, un homme s'est levé, un Soundiata keïta, un Sonni Ali Ber, un Biton Coulibaly, un Tiéba Traoré, un Demba Séga, et a bâti un empire. Il n'est pas possible qu'un tel héritage n'ait pas laissé dans le sol mais surtout dans le sang des hommes les germes d'un renouveau ».

L'Opération Serval a certes été un franc succès militaire, mais quel est son impact sur le paysage sécuritaire malien, voire ouest-africain, et notamment sur la lutte contre la criminalité transnationale ?

3.1. L'impact de l'Opération Serval sur la situation sécuritaire du Mali.

Incontestablement, l'intervention française a été une divine surprise et une aubaine pour le peuple malien. Elle a soulagé les cœurs et les esprits, apaisé la situation sécuritaire globale du pays. Elle a en outre désarticulé, du moins momentanément, les réseaux maffieux de la criminalité transfrontalière et transnationale dont les activités sont en berne depuis janvier 2013. En effet, de l'avis de nombreux observateurs politiques et spécialistes de la criminalité organisée, les islamistes ont perdu leurs filières d'acheminement de la drogue et tous leurs marchés. Et c'est la France qui en tire les premiers bénéficiaires, elle dont l'influence est en déclin sur la scène internationale depuis deux décennies, fortement concurrencée, y compris dans ses zones d'influence africaines, par des pays émergents comme la Chine, l'Inde et le Brésil.

Au-delà du soulagement, les Maliens ont un arrière-goût d'humiliation et de suspicion à l'égard de la France. Humiliation de devoir recourir à l'ancienne puissance colonisatrice dont les forces armées ont été pratiquement chassées du Mali en 1961 au profit de l'armée naissante du Mali ; suspicion par rapport à la fascination exotique et sentimentale que les Touareg exercent sur les Français et qui paraît pour le commun des Maliens une complicité, voire une duplicité, qu'il ne parvient pas à s'expliquer.

Par ailleurs, nombre de Maliens et d'Africains partagent le sentiment que « la France n'engagerait jamais ses troupes dans cette aventure dont l'issue est plus qu'incertaine, si elle n'avait pas dans la région... des motivations bassement économiques et sécuritaires⁴³ ». Le Pr Massaer Diallo, l'un des meilleurs spécialistes des questions de gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest, souligne qu'au Mali il se développe « une crise accélérée pouvant déboucher sur une recomposition géopolitique de la région et une remise en cause de l'intégrité et l'intégralité territoriale des pays confrontés aux menaces hybrides. Celles-ci ont pour forces motrices actuelles la rébellion touarègue et AQMI mais elles cristallisent de très nombreux intérêts opposés à ceux de l'Afrique de l'Ouest, de ses populations et de son avenir⁴⁴ ».

⁴² « Dimanche Ouest-France » du 19 mai 2013.

⁴³ Pr Bado Ndoye, « Que penser de l'intervention française au Mali ? » cité par Ousmane Khouma in « Note conceptuelle de l'Atelier du Forum Libéral sur la crise malienne et la gouvernance sécuritaire en Afrique de l'Ouest », Bamako, 1-2 juin 2013, p. 4.

⁴⁴ Massaer Diallo, « Paix et sécurité en Afrique de l'Ouest... », op. cit.

Mais pourquoi le Mali susciterait-il tant d'intérêt ? Pour certains analystes maliens, « le monde capitaliste traverse une grave crise économique qui fait que pour les nécessités de sa survie il s'intéresse à l'exploitation des ressources naturelles... Depuis 2004, l'autorité pour la promotion de la recherche pétrolière au Mali (AUREP) a réalisé au nom du gouvernement du Mali des conventions de partage de production et de concession... Dans ce partage de gâteau ne figure pas l'entreprise Total. Cela n'explique-t-il pas la mise en œuvre par la France de la stratégie du chaos à travers la création du tristement célèbre MNLA ?⁴⁵ ».

Alain Rodier, un des spécialistes français de la criminalité organisée, n'est pas loin de penser que les visées sur les ressources naturelles du Sahel sont prioritaires pour une Europe qui souffre d'une triple crise financière, économique et énergétique. Aussi, en août 2013, alors que la France s'embourbait dans le conflit Syrien, il faisait remarquer que « le Sahel semble être beaucoup plus crucial pour le futur approvisionnement en uranium des centrales de nouvelles générations qu'AREVA devrait construire pour le bien de l'économie française, se chauffer à l'électricité ou faire rouler les voitures propres que l'on nous promet⁴⁶ ».

Ce disant, une chose paraît certaine : depuis la première crise énergétique en 1973 et surtout avec la crise financière et économique de 2008, les grandes puissances et celles qui ambitionnent d'en être ont engagé une course effrénée pour l'accès aux ressources naturelles. La compétition est particulièrement féroce entre les puissances occidentales et la Chine pour le contrôle des ressources de l'Afrique. Dès lors, il n'est point surprenant que le Mali, pays immensément riche et dont les ressources naturelles (pétrole, gaz, uranium, or, fer, phosphate, manganèse, etc.) sont très peu exploitées, soit l'objet de convoitises extérieures.

Ce débat souligne la nécessité pour le Mali, comme pour le reste de l'Afrique, de savoir que « la lutte contre le terrorisme et les menaces hybrides est une urgence et une priorité sécuritaire qui ne doit pas être laissée à l'initiative des puissances étrangères⁴⁷ ». En effet, au Mali, la communauté internationale fait un travail gigantesque en matière de lutte contre le terrorisme mais cette lutte ne saurait reposer exclusivement sur elle encore moins sur la seule France. Il y a là une responsabilité partagée au sein de laquelle l'Afrique doit jouer un rôle crucial, dans un élan solidaire, dès lors qu'il s'agit des intérêts vitaux du continent.

Du reste, « la complexité des enjeux au Nord-Mali révélera que seuls les habitants de la région et leurs organisations seront capables de trancher et d'agir sans calcul pour arrêter un danger plus que manifeste qui menace la carte actuelle de la région ainsi que sa stabilité et la sécurité des populations⁴⁸ ». Pour ce faire, « il faut adapter au niveau national et régional l'architecture politique et militaire, l'arsenal juridique, les mécanismes administratifs et les habitudes culturelles pour faire face aux nouveaux types de défis⁴⁹ ».

Dans la lutte sans merci contre la criminalité transnationale en Afrique, il faut en effet compter d'abord sur les États africains et leurs organisations avant de compter sur la communauté internationale. Il faut renforcer les capacités des États à répondre aux exigences démocratiques et de bonne gouvernance autant qu'à relever les défis sécuritaires. Il faut compter sur les communautés locales, les préparer aux situations de résilience et les responsabiliser face aux menaces sécuritaires en dehors des forces régaliennes. Il faut mutualiser les moyens et créer des synergies d'actions toujours plus efficaces et efficientes. Il faut améliorer le contrôle démocratique du secteur de la sécurité par les institutions habilitées à le faire tout en favorisant le contrôle communautaire et citoyen. C'est là des impératifs démocratiques, de justice et de solidarité, qui favoriseront la construction d'un avenir de paix, de sécurité et de stabilité, propice à l'épanouissement de la personne humaine et au développement durable.

Cela dit, l'Opération Serval qui a sans doute été un succès militaire a-t-elle vraiment écarté du Mali et plus généralement du Sahel la menace terroriste et la criminalité organisée ? Les mouvements terroristes et autres organisations criminelles ont-ils été définitivement anéantis ou sont-ils encore capables de ressurgir ici ou ailleurs ?

⁴⁵ « La drogue au cœur du pouvoir ATT : la véritable raison de sa chute. Comment le Qatar et l'Arabie Saoudite sont-ils devenus les parrains de la rébellion au Mali ? », L'Inter de Bamako, 6 mai 2013.

⁴⁶ Alain Rodier, ancien officier supérieur des services de renseignements français, est actuellement directeur de recherche au Centre français de recherche sur le renseignement, en charge du terrorisme et de la criminalité organisée. Pour plus de détails, se référer à www.cf2r.org

⁴⁷ Massaer Diallo, « Paix et sécurité en Afrique de l'Ouest », op.cit.

⁴⁸ Massaer Diallo, *ibidem*.

⁴⁹ Massaer Diallo, *ibidem*.

3.2. Les possibilités d'une excoissance des organisations criminelles.

Pour nombre d'analystes, la France a certes frappé un grand coup au Mali dans la termitière de la criminalité organisée où se seraient terrés cinq à six mille termites. Un millier de ces termites aurait été anéanti mais où sont passées les autres ? À l'évidence, elles se sont tapies dans la nature, jouant aux taupes, pour mieux rebondir. C'est dire que la situation au Mali ne se confinerà pas à ce pays. Elle déteindra d'abord sur le voisinage immédiat puis s'étendra probablement plus loin, notamment dans les pays d'origine des termites. L'étau qui s'est resserré sur les terroristes, les narcotrafiquants et autres extrémistes violents au Mali va les obliger à regagner pour la plupart leurs pays d'origine ou à rechercher des terreaux propices à leurs activités criminelles. Par ailleurs, partout où les conditions qui ont permis leur implantation au Mali et plus largement au Sahel-Sahara sont réunies, il y a des risques d'apparition de ces criminels.

Déjà, la Libye semble profondément atteinte. Un spécialiste de la question note qu'« en éjectant le problème du Mali, on a déplacé le kyste vers la Libye où il s'est infecté. Le meilleur sanctuaire islamiste, à mon avis, ce n'était pas le Mali mais c'est celui qui s'ouvre à Oubari, dans l'extrême sud-ouest de la Libye, pays où personne ne peut intervenir. Une guerre, même une intervention militaire ponctuelle, y est aujourd'hui inenvisageable. Oubari, c'est historiquement la capitale du royaume touareg de Libye... Ceux qui y règnent, ce sont les Touareg mais ils ont littéralement vendu ce territoire aux islamistes venus du Mali après le lancement de l'opération Serval et après le bouclage de la frontière algérienne. Les islamistes se sont donc réfugiés dans le grand sud libyen, ils y ont monté des camps. En échange, les Touareg ont demandé le contrôle des filières de la drogue que tenaient les islamistes... Désormais, on est dans une configuration afghane⁵⁰ ».

De fait, les revers subis au Mali pourraient entraîner par dissémination la constitution, hors de leur sanctuaire malien, de cellules actives ou dormantes de terrorisme et de réseaux de narcotrafiquants qui pourraient essaimer à travers les continents et se métastaser. Ce pourrait être en Tunisie, au Niger, au Nigeria, en Egypte. Ce pourrait être plus loin dans les pays du Golfe en proie à des convulsions sociopolitiques internes et enserrés par Al Qaïda au Yémen, Al Qaïda en Syrie, Al Qaïda en Irak et Al Qaïda central en Afghanistan et au Pakistan.

C'est dire que nulle contrée n'est absolument épargnée et la vigilance s'impose partout au monde, notamment dans les pays qui ont aidé le Mali à sortir de l'ornière⁵¹. Et là, tout est opportunité pour les terroristes pour monter en puissance : revendication politique, économique, sociale ou culturelle, identitaire ou corporatiste, conflit ethnique ou clanique, conflit de leadership ou confessionnels, crise économique, financière, sécuritaire, etc. Le risque existe donc pour tout État, toute région, tout continent, d'être touché par le syndrome du terrorisme, du narcotrafic et de l'extrémisme violent.

3.3. L'influence de l'opération Serval sur les approches de solutions à la crise malienne et sur les actions de lutte contre la criminalité transnationale.

Pendant longtemps, les organisations sous-régionales, régionales et internationales telles que la CEDEAO, l'Union Africaine et l'ONU nous ont habitués à des approches de solution aux conflits consistant en des interventions lentes, couteuses et souvent inefficaces, qui s'éternisent par des opérations de maintien de la paix. Or, manifestement, les défis sécuritaires actuels, notamment celui auquel a été confronté le Mali, ne peuvent être relevés par les opérations classiques des Nations Unies. L'ampleur des défis sécuritaires, l'hybridation des acteurs, la spontanéité et la puissance destructrice de leurs actions, ne peuvent plus souffrir la lourdeur et la lenteur des opérations de maintien de la paix.

⁵⁰ Interview de Samuel Laurent accordée au « Ouest-France Dimanche » du 19 mai 2013. Samuel Laurent est l'auteur de *Sahelistan*, un ouvrage intéressant sur la sanctuarisation des Salafistes dans le Sahel et leur tentative de le transformer en un autre Afghanistan.

⁵¹ Voir les actes de la Conférence intitulée « L'Europe, nouveau terreau du Djihadisme ? », organisée le 27 mai 2013 à Amsterdam, Hollande, par le Centre marocain des études stratégiques.

La diligence de l'intervention française et son efficacité ont définitivement achevé de convaincre que face à certains défis sécuritaires, il faut agir vite et fort. Cela semble avoir influencé les Nations Unies en République Démocratique du Congo où une force d'intervention et de neutralisation des rebelles et autres milices, dénommée Brigade d'intervention de l'ONU, a été récemment autorisée par le Conseil de Sécurité. La formule a également été retenue pour le Mali dans le cadre du déploiement de la Mission Intégrée multidimensionnelle des Nations Unies pour la Stabilisation du Mali (MINUSMA). Ce sont d'ailleurs les éléments de l'Opération Serval qui constitueront le noyau central de lutte contre le terrorisme de cette force. C'est dire que l'Opération Serval fait école, et pas seulement dans les Écoles militaires.

Plus globalement et dans l'absolu, l'intervention française a révélé l'incapacité des pays africains et des organisations africaines à prendre et à réussir des initiatives rapides en matière de sécurité. Dans le cas du Mali, la CEDEAO et l'Union africaine ont perdu le leadership politique et opérationnel de la situation. Si fait que « dans l'opinion régionale, il y a la conscience d'une certaine faiblesse des réponses sécuritaires nationales et régionales face aux nouvelles menaces combinant terrorisme, rébellion, narcotrafic⁵² ». Il faut signaler que peu avant la crise malienne, l'Union africaine avait été écartée des approches de solution de la crise libyenne. Ce qui peut faire croire que les actions de « l'Union africaine n'ont pas été à la hauteur des attentes des populations dans la défense des intérêts et de la sécurité des citoyens... lors de la guerre civile libyenne⁵³ ».

À la décharge de la CEDEAO et de l'Union africaine, en tant qu'organisations intergouvernementales, elles ne pèsent dans le concert des nations que ce que pèsent les États membres et ne peuvent faire que ce que veulent ces États. Dans le domaine précis de la lutte contre la criminalité transnationale, pays et organisations intergouvernementales allèguent le manque de moyens techniques, de ressources humaines, matériels et financières. En vérité, l'absence de volonté politique est la vraie tare des États et des organisations africaines. Du coup, la criminalité transnationale risque de se développer davantage dans l'avenir. D'où la nécessité d'une coopération internationale inclusive et la mise en place d'un mécanisme universel de sécurité collective pour circonscrire voire éradiquer le fléau de la criminalité transnationale.

⁵² Massaer Diallo, « *Paix et sécurité en Afrique de l'Ouest...* », *op. cit.*

⁵³ Massaer Diallo, « *Paix et sécurité en Afrique de l'Ouest...* », *Ibidem.*

IV. Suggestions et recommandations.

La lutte contre la criminalité transnationale impose une vigilance permanente au niveau national, une concertation régulière et une synergie d'actions au niveau sous-régional, une bonne coordination au niveau régional et une solidarité sans faille au niveau international. Dans cette optique, il peut être envisagé des actions au quadruple niveau national, sous-régional, régional et international. Nous avons couplé par commodité les actions envisageables aux niveaux sous-régional et régional.

4.1. Au niveau national, la lutte contre la criminalité transnationale pourrait se traduire par les actions suivantes :

- Procéder à une réforme du secteur de la sécurité ;
- Intégrer la sécurité dans la gouvernance démocratique et développementale globale des pays ;
- Concevoir et mettre en œuvre, de manière efficace et efficiente, une politique de sécurité intérieure et une stratégie de défense nationale coordonnées ;
- Développer une gouvernance de la sécurité fondée sur la sécurité humaine et la culture de la prévention ;
- Promouvoir une gouvernance partagée de la sécurité qui privilégie un *dispatching* judicieux des rôles et des responsabilités entre tous les acteurs de la sécurité : pouvoirs publics, administration générale, société civile, société politique, secteur privé, collectivités territoriales, communautés, partenaires au développement, etc. ;
- Développer des services de renseignement suffisants, bien formés, régulièrement mis à niveau et adaptés aux menaces ;
- Procéder à la surveillance permanente des frontières terrestres, maritimes et aériennes ;
- Développer une législation nationale de lutte contre la criminalité organisée, en phase avec les menaces, cohérente et harmonisée ;
- Mettre en place des opérations conjointes de contrôle des frontières et des grands axes routiers dotées de tous les moyens nécessaires à l'accomplissement adéquat de leurs missions ;
- Développer des stratégies de harcèlement et de lutte contre le trafic de drogue, le trafic d'armes et d'êtres humains, etc. ;
- Procéder à un contrôle assidu des zones frontalières, des gares, des ports et des aéroports, les filières et les niches des trafiquants et autres criminels ;
- Développer des programmes de prévention de la criminalité transnationale fondés sur une large collaboration entre les services de répression des trafiquants et les autres acteurs du secteur de la sécurité (société civile, médias, secteur privé, société politique, collectivités territoriales, communautés, etc.) ;
- Développer des programmes spéciaux de formation dans le domaine de la lutte contre la criminalité transnationale sous toutes ses formes ;
- Réveiller, toiletter et reformater les mécanismes endogènes de gouvernance de la sécurité, notamment les mécanismes traditionnels de lutte contre la criminalité transnationale ;
- Mettre en place des mécanismes internes visant à sanctionner les partis politiques, les politiciens, les fonctionnaires et autres acteurs coupables de trafic d'influence, de corruption et d'accointances avec les réseaux terroristes et maffieux ;
- Développer les capacités d'expertise judiciaire dans le domaine de la lutte contre la criminalité organisée ;
- Renforcer les outils de contrôle des trésoreries et des bilans de campagnes politiques des partis et de leurs candidats aux élections ;
- Concevoir et multiplier les « vigies citoyennes » qui communiqueraient toutes les informations incitant à la transparence politique, économique, sociale et culturelle ;
- Renforcer l'indépendance de la justice ;
- Mettre en place des dispositifs de contrôle strict des décisions de justice qui devraient être publiées et commentées dans l'espace universitaire et d'autres fora spécialisés ;
- Procéder à une réforme du secteur de la justice pour mieux protéger les citoyens, les juristes et l'intégrité judiciaire ;

- Développer les capacités des parlementaires en matière de contrôle du secteur de la sécurité, de diplomatie parlementaire et d'intervention sur le terrain de la sécurité, notamment par les actions suivantes :
 - Informer, former, sensibiliser et conscientiser les parlementaires par rapport à leurs rôles et responsabilités en matière de gouvernance du secteur de la sécurité ;
 - fédérer les moyens institutionnels (par exemple entre le ministère des affaires étrangères et le parlement sur la question de la diplomatie parlementaire qui vise pour les deux institutions le même objectif de prévention) et capitaliser les résultats sur certaines questions cruciales de sécurité tout en conservant l'autonomie des institutions démocratiques ;
 - développer entre le gouvernement et le parlement une confiance mutuelle basée sur une bonne circulation de l'information, le souci de l'intérêt général et la recherche de la performance, voire de l'excellence ;
 - développer une dynamique d'écoute, de discussion et de formulation d'idées, de politiques ou de stratégies, qui tiennent compte des aspirations profondes du peuple et qui permettent de faire évoluer le pays vers plus de paix, plus de sécurité, plus de justice, plus de démocratie, plus de bonne gouvernance et de développement durable.
- Moraliser les services de sécurité (transparence dans le recrutement, promotion de la culture de la performance et développement de l'excellence) et exiger la rigueur dans les programmes de formation, de spécialisation et de perfectionnement ;
- Élargir le cercle des acteurs de la sécurité aux communautés, organisations de la société civile, secteur privé, universités, centres de recherche, parlements, etc. ;
- Mettre en place des pôles économiques pour connaître des dossiers de la criminalité transnationale ;
- Amplifier la lutte contre la corruption par la mise en place d'observatoires nationaux de lutte contre la corruption au sein de la justice et auquel collaboreraient les professionnels de la justice, les organisations de la société civile, les médias indépendants, etc. ;
- Favoriser le régime de la dénonciation en matière de criminalité organisée ;
- Créer et multiplier les centres spécialisés de détention, de rééducation et de réinsertion en matière de criminalité juvénile ;
- Créer et multiplier les Centres spécialisés de détention, d'éducation et de réinsertion des femmes ;
- Concevoir et mettre en œuvre un Plan d'action national de lutte contre la criminalité transnationale et la corruption sous toutes ses formes ;
- Mettre en place un Conseil national de lutte contre la criminalité transnationale et la corruption ;
- Créer un Conseil National de Réforme du Secteur de la Sécurité doté de moyens conséquents, responsabilisé, comptable de ses actes, de ses succès et de ses échecs, devant le parlement.
- Créer un Centre National d'Études Stratégiques et Prospectives.

4.2. Aux niveaux sous-régional et régional :

- Contribuer à la mise en œuvre des politiques de sécurité intérieure et des stratégies de défense nationale ;
- Faire de la sécurité un facteur d'intégration sous-régionale en appuyant l'intégration de la sécurité dans la gouvernance démocratique et développementale globale des pays ;
- Contribuer au développement d'une gouvernance sous-régionale de la sécurité fondée sur la sécurité humaine et la culture de la prévention ;
- Appuyer la promotion d'une gouvernance partagée de la sécurité qui privilégie un dispatching judiciaire des rôles et des responsabilités entre tous les acteurs de la sécurité : pouvoirs publics, administration générale, société civile, société politique, secteur privé, collectivités territoriales, communautés, partenaires au développement, etc. ;
- Contribuer fortement à la professionnalisation et au renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité des sous-régions et de la région ;
- Appuyer les actions synergiques de contrôle transfrontalier, notamment les patrouilles mixtes à l'intérieur, le long des axes routiers et des frontières ;
- Créer des cadres de concertations et de coordination des services de renseignement et d'entraide judiciaire au niveau sous-régional et régional ;

- Contribuer au renforcement des moyens humains, matériels et financiers des forces de défense et de sécurité de la sous-région en vue de l'accomplissement correct de leurs missions régaliennes ;
- Contribuer à la revalorisation des services de renseignements des États et à la dynamisation de la coopération interétatique sous-régionale et régionale ;
- Contribuer au renforcement des cadres de concertation entre les services de sécurité et d'autres acteurs du secteur de la sécurité (société civile, secteur privé, société politique, collectivités territoriales, communautés, partenaires au développement) ;
- Veiller à l'application strict des dispositions légales (policières, douanières et judiciaires) sous-régionales et régionales en matière de lutte contre la criminalité transnationale ;
- Contribuer à la moralisation des services de sécurité (transparence dans le recrutement, culture de la performance et de l'excellence) et au développement de la rigueur dans les programmes de formation, de spécialisation et de perfectionnement ;
- Contribuer à l'élargissement du cercle des acteurs de la sécurité notamment aux communautés, aux organisations de la société civile, au secteur privé, à la société politique, aux espaces universitaires, aux centres de recherche, aux parlements, etc. ;
- Appuyer les pôles économiques chargés de la répression de la criminalité transnationale et de la lutte contre la corruption ;
- Mettre en place un observatoire régional de lutte contre la criminalité transnationale et la corruption auquel collaboreraient les professionnels de la justice, les organisations de la société civile et autres acteurs du secteur de la sécurité ;
- Appuyer la création de Centres spécialisés de détention, de rééducation et de réinsertion pour les femmes et les enfants affectés par le milieu de la criminalité organisée ;
- Créer un Centre régional de prévention et de lutte contre la criminalité transnationale et la corruption sous toutes ses formes ;
- Concevoir et mettre en œuvre un Plan d'action régional de lutte contre la criminalité transnationale et la corruption sous toutes ses formes ;
- Mettre en place un Conseil régional de lutte contre la criminalité transnationale et la corruption sous toutes ses formes ;
- Créer un cadre régional permanent de coopération et de concertation en matière de sécurité et plus particulièrement de lutte contre la criminalité transnationale ;
- Créer un Centre régional de prévention et de lutte contre la criminalité transnationale et la corruption sous toutes ses formes ;
- Concevoir et mettre en œuvre un Plan d'action régional de lutte contre la criminalité transnationale et la corruption sous toutes ses formes ;
- Mettre en place un Conseil régional de lutte contre la criminalité transnationale et la corruption sous toutes ses formes ;
- Créer un Centre Régional d'Études Stratégiques et Prospectives ;
- Concevoir et mettre en œuvre un mécanisme régional de sécurité collective.

4.3. Au niveau international :

- Concevoir un dispositif de sécurité et un encadrement institutionnel et légal qui allie la nécessité d'une lutte rigoureuse contre la criminalité transnationale avec l'impératif d'une protection conséquente des droits et libertés de la personne humaine ;
- Apporter un appui conséquent aux initiatives étatiques, des organisations sous-régionales et régionales en matière de sécurité en général et plus particulièrement de lutte contre la criminalité organisée et la corruption sous toutes ses formes.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET DOCUMENTAIRES

- Mohamed Ag Egless, Djibril Koné, Le patriote et le Djihadiste, Bamako, Editions La Sahélienne, 2012, 30 pages.
- Samir Amghar, le salafisme d'aujourd'hui, Paris, Éditions Michalon, 2011, 284 pages.
- Massaer Diallo, « Paix et sécurité en Afrique de l'Ouest : la CEDEAO à l'épreuve des attentes régionales », Conférence régionale sur les menaces sécuritaires et extrémisme violent au Sahel central et en Afrique de l'Ouest, Niamey, 22-24 avril 2013, 11 pages.
- Abdourhamane Dicko, Nadia Nata, « Stratégie régionale de la FES sur le crime et la criminalité transnationale », Réunion de stratégie régionale de la FES, Ibadan, Nigeria, 4-9 octobre 2009.
- Modibo Goïta, « Nouvelle menace terroriste en Afrique de l'ouest: contrecarrer la stratégie d'AQMI au Sahel », in Bulletin de la sécurité africaine N°11, février 2011, 8 pages.
- Mathieu Guidère, Al-Qaïda à la conquête du Maghreb : le terrorisme aux portes de l'Europe, Paris, Editions du Rocher, 2007, 281 pages.
- Serge Guinchard, Thierry Debard, Lexique des termes juridiques, Paris, Dalloz, 2012, p. 261.
- Doulaye Konaté (sous la direction de), Le Mali entre doutes et espoirs : réflexions sur la Nation à l'épreuve de la crise du Nord, Bamako, Éditions Tombouctou, 2013, 300 pages.
- Annette Lohmann, Qui sont les maîtres du Sahara ? Vieux conflits, nouvelles menaces: le Mali et le Sahara central entre les Touareg, Al Qaeda et le crime organisé, Berlin, Friedrich Ebert Stiftung, 2011, 25 pages.
- Zeïni Moulaye, « la crise malienne et ses répercussions sur la sécurité et la stabilité régionales et internationales », Conférence au Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, La Haye, septembre 2012, 20 pages.
- Zeïni Moulaye, « Défis et enjeux sécuritaires au Mali : quelle gouvernance pour demain? » in Forum des leaders religieux du Mali, Bamako, Friedrich Ebert Stiftung, décembre 2012, p.p. 17-31.
- Zeïni Moulaye, « Gouvernance démocratique de la sécurité au Mali : un défi du développement », Bamako, Friedrich Ebert Stiftung, décembre 2005, 197 pages (version anglaise disponible);
- Zeïni Moulaye, Amidou Diabaté, Assétou Koité, Criminalité et justice criminelle, Institut d'Études de Sécurité, Nairobi, juin 2009, 105 pages.
- Zeïni Moulaye et Amadou Keïta, L'Assemblée Nationale du Mali sous la troisième République, Bamako, Friedrich Ebert Stiftung, 2ème édition, octobre 2008, p. 116 et suivantes.
- Davin O'Regan, « Cocaine et instabilité en Afrique: Enseignements tirés de l'Amérique latine et de la Caraïbe », in Bulletin de la sécurité africaine N° 5, juillet 2010.
- J. Peter Pham, « Boko Haram la menace évolue » in Bulletin de la sécurité africaine, publication du Centre d'études stratégiques de l'Afrique, N° 20, Washington, avril 2012, 8 pages.
- « Disparitions forcées et tortures de militaires et de policiers opposés à la junte », Amnesty international Rapport juillet 2012.
- « La drogue au cœur du pouvoir ATT : la véritable raison de sa chute. Comment le Qatar et l'Arabie Saoudite sont-ils devenus les parrains de la rébellion au Mali ? », article du journal L'Inter de Bamako, 6 mai 2013.
- Les causes des conflits en Afrique de l'Ouest (ouvrage collectif), Dakar, Gorée Institute, 2007, 158 pages.
- « Mali : éviter l'escalade », International Crisis Group : Rapport Afrique N°189, juillet 2012 ;
- « Mali : sécuriser, dialoguer et reformer en profondeur », Rapport Afrique N° 201, avril 2013.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR L'AUTEUR

Né en 1954 à Gao, au Mali, Zeïni MOULAYE est Docteur en Science Politique, spécialisé en Relations Internationales, Communication et Gouvernance du Secteur de la sécurité.

Ancien Ministre des transports et du tourisme du Mali (1989-1991), il a exercé les fonctions de Chef de la coopération bilatérale et de Directeur général adjoint des affaires politiques au Ministère des affaires étrangères du Mali (1985-1987) avant d'être nommé Conseiller Spécial du Président de la République du Mali pour les questions de politique internationale (1988).

Consultant indépendant depuis 1994, il a occupé les postes de Conseiller Politique au bureau de la Coopération canadienne au Mali (1996-2001) et de Conseiller Spécial du « Programme de Coordination et d'Assistance pour la Sécurité et le Développement (PCASED) », un programme régional du PNUD couvrant les 15 pays membres de la CEDEAO (2001-2004).

De 2008 à 2013, il a été le Coordonnateur du « Programme de Gouvernance Partagée de la Sécurité et de la Paix (PGPSP) », un programme conjoint PNUD/MALI.

Depuis janvier 2014, il est Conseiller Technique du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale du Mali.

Il est l'auteur ou le co-auteur d'une douzaine d'ouvrages dont certains publiés sous l'égide de la FES, notamment « Gouvernance démocratique de la sécurité au Mali : un défi du développement » (1985), « L'Assemblée Nationale du Mali sous la troisième République » (1987), « Gouvernance de la justice au Mali » (1988).

Le Dr Zeïni MOULAYE est membre fondateur de WANSSED (West African Network on Security and Democratic Governance), un Réseau ouest-africain sur la sécurité et la gouvernance démocratique partenaire de la CEDEAO pour la conceptualisation et la mise en œuvre du projet de « Cadre de Gouvernance Démocratique et de Réforme du Secteur de la Sécurité en Afrique de l'Ouest ».

À propos de l'auteur // de l'auteure // des auteurs

Mentions légales

Friedrich-Ebert-Stiftung
Badalabougou Est Rue 27 porte 49 | BP. 428 Bamako | Mali

Responsable : Annette Lohmann

Tél. : +223-20 22 44 24 | Fax +223-20 22 91 13

Commande de publications :

L'utilisation commerciale des médias publiés par la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est interdite sans autorisation écrite de la FES.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas forcément celles de la Friedrich-Ebert-Stiftung. (ou celle de l'organisation de l'auteur.)

